

dob

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

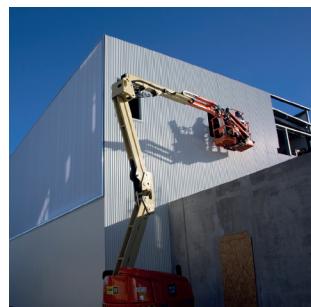


Table des matières

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF | 4 |
| Environnement et perspectives macro-économiques..... | 4 |
| Evolutions territoriales..... | 7 |
| Les indicateurs à l'échelle locale de Rochefort..... | 8 |
| Principales mesures de la Loi de Finances 2021..... | 9 |
| LES TENDANCES BUDGETAIRES..... | 13 |
| Les recettes de fonctionnement..... | 13 |
| <i>Les recettes d'exploitation</i> | 13 |
| <i>Les concours de l'Etat</i> | 13 |
| <i>La fiscalité locale directe</i> | 14 |
| <i>La fiscalité indirecte</i> | 15 |
| <i>L'attribution de compensation (AC)</i> | 15 |
| Les dépenses de fonctionnement..... | 17 |
| <i>Les dépenses de personnel</i> | 17 |
| <i>Les autres dépenses de fonctionnement</i> | 18 |
| La section d'investissement..... | 19 |
| <i>La dette</i> | 19 |
| <i>Les autres recettes d'investissement</i> | 20 |
| LES PARTENARIATS | 22 |
| Les partenariats de la Ville de Rochefort..... | 22 |
| <i>Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine</i> | 22 |
| <i>Action Cœur de Ville, devenue Opération de Revitalisation de Territoire</i> | 22 |
| <i>Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant au Contrat de Ville 2015-2020</i> | 22 |
| Les dispositifs contractuels portés par la CARO dont la Ville peut bénéficier..... | 24 |
| <i>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan</i> | 24 |
| <i>Contrat de ruralité 2017-2020</i> | 24 |
| <i>Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion Territoriale</i> | 25 |
| <i>Contrat Local de Santé (CLS)</i> | 25 |
| LES PROJETS DE LA VILLE | 26 |
| I. Créer un cadre de vie agréable pour les habitants..... | 26 |
| <i>Aménager l'espace urbain</i> | 26 |
| <i>Organiser des séjours pour les jeunes</i> | 27 |
| <i>Offrir des équipements sportifs de qualité</i> | 27 |
| <i>Développer l'offre culturelle</i> | 28 |
| <i>Faire connaître l'histoire de la Ville</i> | 29 |

| | |
|---|-----------|
| <i>Structurer l'intervention sur un quartier d'habitat social</i> | 29 |
| II. Préserver et améliorer la qualité du service public..... | 30 |
| <i>Apporter un service de proximité dans les quartiers.....</i> | 30 |
| <i>Répondre aux demandes des habitants.....</i> | 30 |
| <i>Restructurer les groupes scolaires</i> | 30 |
| <i>Maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant.....</i> | 31 |
| <i>Lutter contre la désertification médicale - soutien aux collaborations professionnelles de santé</i> | 31 |
| <i>Accompagner les habitants les plus fragiles.....</i> | 33 |
| <i>Soutenir le monde associatif.....</i> | 33 |
| <i>Gérer et entretenir le patrimoine communal.....</i> | 33 |
| III. Faire de la valeur culturelle et patrimoniale un moteur pour le rayonnement de la Ville | 35 |
| <i>Restaurer la Maison de Pierre Loti.....</i> | 35 |
| <i>Accompagner le projet Arsenal des Mers</i> | 35 |
| <i>Renforcer l'attractivité du musée Hèbre de Saint-Clément</i> | 36 |
| <i>Inviter le public à voyager autour du patrimoine de la Ville</i> | 36 |
| <i>Communiquer sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)</i> | 37 |
| <i>Poursuite des études pour la réalisation d'un nouveau forage thermal.....</i> | 37 |
| IV. Redynamiser le centre-ville | 38 |
| <i>Soutenir et développer l'attractivité du centre-ville.....</i> | 38 |
| <i>Assurer la protection de la Ville</i> | 39 |
| <i>Animer la Ville</i> | 39 |
| ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021 | 41 |
| ANNEXES | 42 |
| Annexe 1 : Structure de la dette | 42 |
| Annexe 2 : Les autorisations de programme | 46 |
| Annexe 3 : Synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle 2019 | 47 |
| Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation | 53 |

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire pour la collectivité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Préalablement au vote du budget primitif, il permet de discuter de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Il s'agit ici de fixer les bases, dans un contexte de crise sanitaire, sur lesquelles le budget sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Ville.

Outre les perspectives de recettes et de dépenses de fonctionnement, de ressources propres d'investissement, d'autofinancement ou du niveau d'endettement, ce rapport présente également les différents projets qui seront poursuivis ou initiés en 2021.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

Environnement et perspectives macro-économiques

Une croissance mondiale dépendante de la situation sanitaire¹

Depuis l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, l'ensemble du monde est touché par une crise sanitaire et économique sans précédent et dont les impacts sur l'avenir sont encore difficilement mesurables.

Démunis face à la première vague, et cherchant à freiner la vitesse de propagation de ce virus, les gouvernements ont eu largement recours à différentes mesures en 2020 pour limiter les effets négatifs à la fois sur l'offre et sur la demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité mondiale au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été ont mécaniquement relancé celle-ci au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, restant toutefois très en retrait par rapport à fin 2019.

En revanche, les Etats ont été contraints, suite à la deuxième vague de contamination, de réintroduire progressivement des mesures restrictives qui pèseront fortement sur l'activité du 4^{ème} trimestre 2020 et sur toute l'année 2021.

Avec plus de 1,6 millions de décès et plus de 70 millions de cas d'infection à la Covid-19² recensés au niveau mondial à la mi-décembre 2020, les annonces d'accès aux vaccins relativement efficaces constituent de véritables espoirs pour enrayer cette pandémie.

Zone euro : soutien massif de l'Europe et des banques centrales³

Bien qu'elle dispose de prérogatives réduites en termes de santé, l'Union Européenne s'est mobilisée financièrement depuis le début de la pandémie. Un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros a été validé par le Conseil européen de juillet 2020 afin de venir en aide aux Etats membres face à cette crise d'urgence sanitaire. Ce dernier sera financé par un emprunt contracté par la Commission européenne et garanti par les Etats membres.

Pour prétendre à cette aide européenne, chaque Etat membre a élaboré son propre plan de relance national répondant à un certain nombre de critères fixés par la Commission européenne (notamment 30 % de dépenses engagées devront être allouées à des objectifs environnementaux et 20 % à la transition numérique).

La France devrait percevoir environ 40 milliards d'euros pour financer son plan de relance « France Relance » de 100 milliards d'euros, présenté le 3 septembre dernier.

Sources :

¹ « Débat d'orientation budgétaire 2021 » - support à la préparation de votre DOB - version de novembre 2020 - Caisse d'Epargne

² Données provenant du site Santé publique France en date du 13 décembre 2020

³ « Projet de loi de finances pour 2021 » - décryptage des mesures concernant les collectivités – 6 novembre 2020 – Finance Active »

³ Site internet : « www.touteurope.eu » - « www.ecb.europa.eu »

Pour aider l'économie de la Zone euro à absorber le choc de la crise actuelle, deux mesures de soutien monétaire ont été mises en place par la Banque Centrale Européenne :

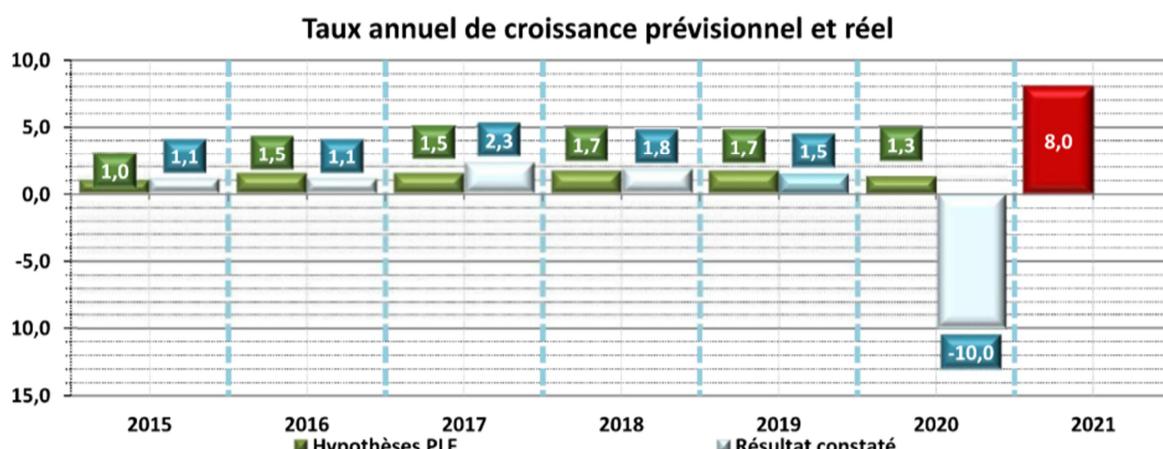
- *la préservation du marché interbancaire* : la BCE a lancé un plan de rachat d'actifs pour permettre aux banques de continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques,
- *le maintien des emprunts à des coûts abordables* : la BCE a poursuivi sa politique monétaire très accommodante pour stabiliser les taux d'intérêts à des niveaux bas.

La croissance de l'économie française nettement revue à la baisse pour 2021

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans un contexte économique exceptionnel et un environnement sanitaire très incertain. Il s'articule autour de la relance de l'activité économique et de l'emploi. Il intègre les crédits 2021 nécessaires au plan d'investissement « France relance » qui doit permettre de faire face à cette épidémie.

Le projet de budget de l'Etat 2021⁴ est construit sur la base du scénario macroéconomique suivant :

- ✓ *Taux de croissance du PIB, en volume (en %), permettant de bâtir une prévision au titre des recettes fiscales de l'année :*



Le PLF 2021 prévoit un taux de croissance de + 8 % pour 2021 (encouragé par le plan de relance), contre - 10 % en 2020.

- ✓ *Indice des Prix à la Consommation hors tabac (%) :*

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|----------------------|------|--------------------|
| Indice des prix à la consommation hors tabac (PLF 2021) (%) | 0,20 | 1,00 | 1,60 | 0,90 | 0,20 | 0,60 |
| <i>Définitif</i> | | | | <i>Révisé PLF 20</i> | | <i>Fixé PLF 20</i> |
| | | | | | | |

Source : Ressources Consultants Finances – projet de LF 2021

Le taux d'inflation prévisionnel (hors tabac) pour 2020 est arrêté à 0,20 % (1 % prévu initialement) et prévu à 0,60 % en 2021.

⁴ « Rapport Economique Social et financier » - annexe au projet de loi de finances pour 2021 / perspective économiques et des finances publiques

✓ **Taux d'intérêt :**

Les taux d'intérêt permettent d'évaluer la charge de la dette de l'Etat. Les hypothèses relatives aux taux courts (BFT 3 mois) sont toujours négatifs en 2021 alors qu'il est prévu une légère remontée des taux longs (OAT 10 ans) à 0,70 %.

Selon Finance Active, au 14 décembre 2020, les taux d'intérêt (taux de marché bancaire augmentés de la marge appliquée par les banques) proposés pour les emprunteurs locaux (communes et EPCI) s'élèvent en moyenne autour de 0,50 % sur 10 ans, 0,65 % sur 15 ans et 0,80 % sur 20 ans.

✓ **Taux de chômage :**

Au 3^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage a atteint 9 % de la population active selon l'INSEE et il pourrait atteindre 10,9 % au premier trimestre en 2021⁵.

⁵ « Projections macroéconomiques FRANCE » – 14 décembre 2020 – Banque de France

Evolutions territoriales

Les conséquences de la crise sanitaire sur les collectivités locales

Avant la crise sanitaire, la situation financière des collectivités locales était plutôt satisfaisante, ce qui leur a permis d'absorber en 2020 les premières conséquences budgétaires négatives de celle-ci.

Selon le rapport Cazeneuve de juillet 2020, les finances du bloc communal ont subi une forte baisse des recettes fiscales et des ressources tarifaires liées aux fermetures imposées par le confinement ainsi que des surcoûts liés à la crise sanitaire.

Pour faire face aux impacts de la crise, dans la troisième loi de finances rectificative 2020, une dotation de compensation a été instituée en faveur du bloc communal pour limiter les pertes de recettes fiscales et domaniales des collectivités.

Cette clause dite « sauvegarde fiscale » a pour but de garantir un niveau de ressources fiscales et domaniales pour l'année 2020 au moins équivalent à la moyenne 2017-2019 des produits d'un certain nombre d'impositions (taxe communale sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité forfaitaire, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, CFE, CVAE, taxe sur les surfaces commerciales, produits des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés...).

Ainsi, si la somme des recettes fiscales et domaniales perçues en 2020 est supérieure à la moyenne de ces recettes sur la période 2017-2019, la collectivité ne perçoit pas de compensation. C'est le cas de la Ville de Rochefort.

Plan de relance économique : préparer la France à l'horizon 2030

Le plan France Relance, doté de 100 milliards d'euros dont 40 milliards de fonds européens, vise non seulement à soutenir l'économie nationale qui subit de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire mais doit également permettre de construire la France de 2030, plus indépendante, plus compétitive et plus attractive.

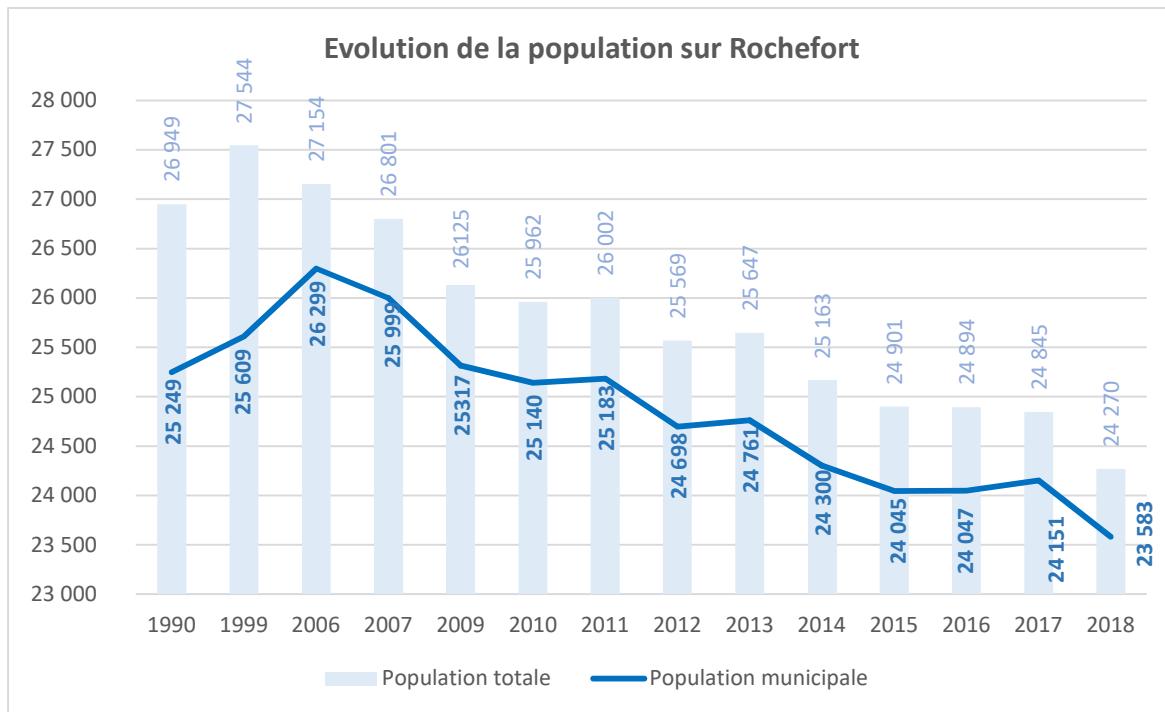
Pour cela, le Gouvernement a décidé d'organiser son plan de relance autour de 3 grands axes d'intervention (Ecologie, Compétitivité et Cohésion) au sein desquels différentes mesures de soutien en faveur des entreprises, des particuliers, des associations et des collectivités sont déclinées.

Ces mesures de soutien se caractérisent par :

- des aides directes, gérées par l'Etat ou ses opérateurs sur l'ensemble du territoire national : aide à la rénovation thermique pour les ménages, allocation de rentrée scolaire, fonds de soutien aux entreprises...
- le renforcement de dispositifs d'aides existants : majoration de l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), augmentation des crédits gérés par l'ADEME pour la rénovation énergétique des bâtiments publics...
- des crédits territorialisés sous forme de nouvelles contractualisations pilotées par les Préfets : accords régionaux de relance intégrés aux nouveaux Contrats de Plan Etat-Région (CPER), accords départementaux de relance et bientôt Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et les EPCI.

Les indicateurs à l'échelle locale de Rochefort

La population légale est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Celle-ci fait référence à la population millésimée de 2018 et ne reflète pas la population réelle de 2021.



Le décret n° 2003-486 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition :

- ✓ la population municipale, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire, dans un logement ou une communauté, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les sans-abris et les personnes habitant dans une habitation mobile recensées sur le territoire. La population municipale est la notion usuellement utilisée en statistique.
- ✓ la population totale qui correspond à la population municipale, majorée de la population comptée à part (mineurs résident sur le territoire du fait de leurs études, personne ayant une résidence familiale sur le territoire et résidant dans une communauté d'un autre territoire (établissements de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires), les personnes sans domicile fixe rattachées à une commune du territoire mais non recensées sur le territoire. La population totale sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.

Principales mesures de la Loi de Finances 2021

La réforme de la fiscalité locale

La poursuite de la refonte fiscale de la taxe d'habitation⁶ :

Pour rappel, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 (LF 2020) entérine la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des ménages français d'ici 2023.

En 2021, les 20 % restant assujettis à la TH sur sa résidence principale paieront 70 % de leur cotisation.

En 2022, ils paieront seulement 35 % de leur TH.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Cette réforme fiscale est l'occasion pour le gouvernement d'améliorer le pouvoir d'achat des français mais elle représente une perte d'autonomie fiscale sur les recettes de 21,6 milliards d'euros pour les communes et les intercommunalités.

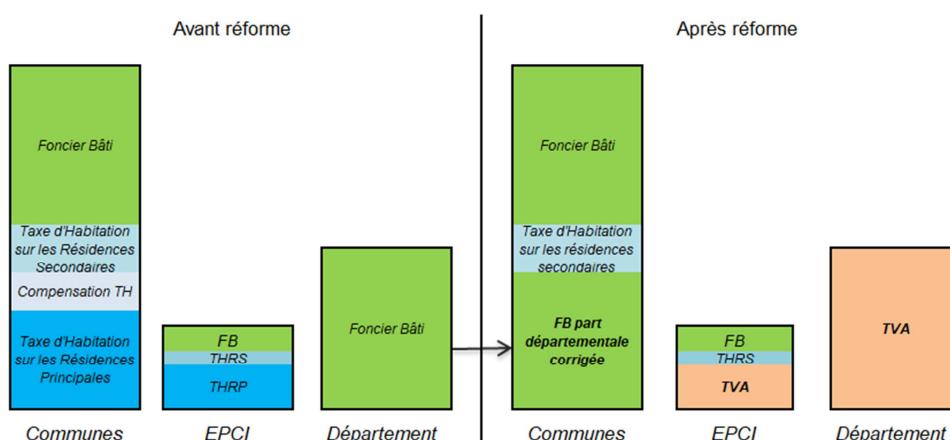
À compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur :

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités



Finance Active – projet de LF 2021

Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale.



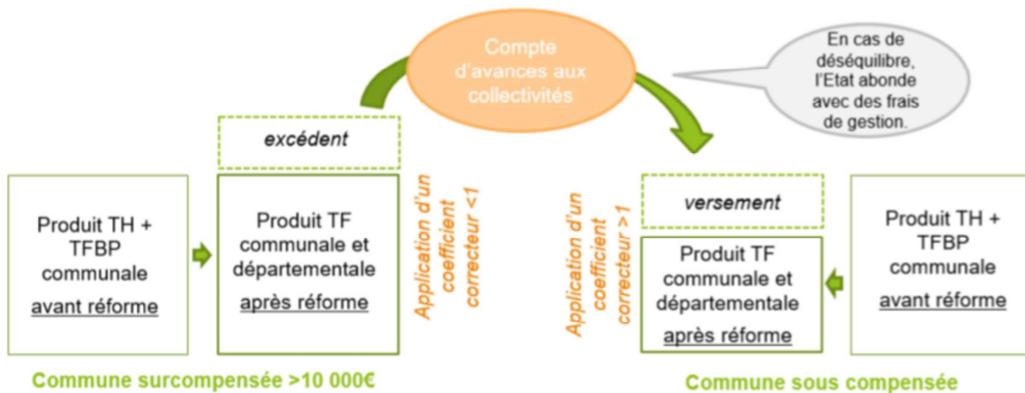
⁶ Accès territoires – « La suppression de la taxe d'habitation (modalités et conséquences) » avril 2020 - La Banque Postale

La loi prévoit de compenser les communes de cette perte en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements.

Ainsi, le taux de TFPB 2021 de la Ville de Rochefort s'établira à 53,64 % (32,14 %, taux 2020 TFB Ville de Rochefort + 21,5 %, taux 2020 TFPB Département).

Afin de corriger les déséquilibres de la compensation, la LF 2020 prévoit la création d'un mécanisme de « coefficient correcteur » (dit « CoCo »), à travers lequel les communes surcompensées reverseraient le montant de leur surcompensation et les communes sous-compensées percevraient en plus du montant transféré de TFPB un transfert égal à leur niveau de sous-compensation.

Ce coefficient résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après réforme. S'il est supérieur à 1, la commune est sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. S'il est inférieur à 1, la commune est surcompensée.



Source : annexe projet de LF 2020 relative aux transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Concrètement, si une commune perçoit "80 de taxe d'habitation" et que, demain, la part de la taxe foncière départementale qui lui est affectée est "égale à 100", le mécanisme correcteur sera de « 0,8 ». Ce dispositif présente l'avantage, notamment, de neutraliser les différences existant dans les politiques d'abattement des départements et des communes.

Selon les simulations 2019 des ministères⁷ :

10 721 communes seront sous-compensées, dont 639 communes de plus de 10 000 habitants.
 24 656 communes seront sur-compensées dont 387 communes de plus de 10 000 habitants.

Dans la simulation réalisée par la DGFIP (issue des données en euros en situation 2018), la Ville de Rochefort serait sur-compensée. Le coefficient correcteur calculé de « 0,9 », construit sur des données 2018, est indicatif. Sa valeur définitive sera calculée début 2021 à partir des éléments de référence votés en Loi de Finances pour 2020.

| ROCHEFORT | Avant la réforme | | | Après la réforme | | | |
|-----------|--|----------------------------------|--|--|---|------------------------|--|
| | Ressource de taxe d'habitation sur les résidences principales ¹ | Produit de foncier bâti communal | Ressource de taxe d'habitation et produit de foncier bâti communal | Produit de foncier bâti départemental transféré à la commune | Produit de foncier bâti (anciennes parts communale et départementale) après transfert | Coefficient correcteur | Produit du foncier bâti après application du coefficient |
| | (1) | (2) | (1+2) | (3) | (2+3) | (1+2)/(2+3) | (4) |
| | 5 530 771 | 10 972 338 | 16 503 109 | 7 185 374 | 18 157 712 | 0,9088760192 | 16 503 109 |

⁷ Assemblée Nationale - Compte-rendu n°24 du mercredi 17 juillet 2019 – délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Ces contributions et transferts correcteurs devraient être dynamiques, elles évoluerait chaque année en fonction de la variation de la base fiscale réellement constatée sur le territoire.

Resteront perçues directement par les communes après 2023 :

- la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS),
- la taxe d'habitation sur les logements vacants quand elle est instituée (THLV).

En 2021 et 2022, il n'y aura pas de revalorisation forfaitaire des bases pour les taxes de la TH sur les résidences secondaire et sur les logements vacants. Les communes ne pourront pas modifier les taux de ces taxes d'habitation, ni en 2021, ni en 2022 mais seulement à compter de 2023.

La baisse des impôts de production

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit une réduction de moitié des impôts dits « de production » pour les établissements industriels afin de favoriser l'investissement des entreprises et améliorer leur compétitivité. Cela concerne principalement :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) essentiellement perçues par les EPCI,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de ces établissements qui revient aux communes et aux EPCI.

Le gouvernement prévoit pour cela de moderniser la méthode d'évaluation et de révision des valeurs locatives des établissements industriels, servant de base au calcul de ces 2 impôts :

- par un rafraîchissement de la méthode «comptable» d'évaluation des valeurs locatives datant de 1973, qui n'apparaissaient plus adaptés à la réalité d'aujourd'hui,
- par une diminution des taux d'intérêt s'appliquant aux différents éléments d'actif de 8 % à 4 % pour les sols et terrains et de 12 % à 6 % pour les constructions et installations,
- par l'abandon de la revalorisation forfaitaire annuelle, actuellement alignée sur celle des locaux d'habitation, au profit d'un dispositif proche de celui utilisé pour les locaux commerciaux.

Ces mesures aboutissent à la division par 2 des valeurs locatives, donc de la CFE et de la TFPB payées par les entreprises. Cet allègement d'impôt représente 1,54 milliard d'euros pour la CFE et 1,75 milliard d'euros pour la TFPB et devrait concerner 32 000 entreprises.

Pour les communes et les EPCI, cette réforme se traduit, dès 2021, par une compensation de l'Etat égale aux pertes de produit fiscal. Cette compensation sera chaque année calculée en appliquant le taux de 2020 aux bases « perdues ». Elle évoluera pour suivre la dynamique des bases, y compris en cas d'installation d'une nouvelle entreprise industrielle.

En revanche, cette mesure vient encore affaiblir l'autonomie fiscale des collectivités. En effet, la disparition d'une moitié des bases industrielles obligera les élus locaux ayant un besoin incompressible d'augmenter leurs recettes fiscales de TFPB ou de CFE, à récupérer ce manque à gagner au travers d'une imposition plus forte des autres redevables.

Pour information, la TFPB perçue par la Ville de Rochefort sur des établissements industriels représente 15 % du montant total perçu (soit 1,856 M€ en 2020).

Les autres mesures

L'enveloppe nationale allouée à la **Dotation Globale de Fonctionnement** reste stable avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Elle est composée de :

- ***la dotation forfaitaire des communes*** qui fluctue en fonction de l'évolution de la population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtelement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation (dotation de solidarité). Cette année encore, aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour alimenter cette péréquation.

L'augmentation de certaines enveloppes prévues dans le PLF, comme la majoration de la dotation forfaitaire du département de Mayotte, sera donc totalement financée par redéploiement interne, notamment par des prélèvements sur le bloc communal.

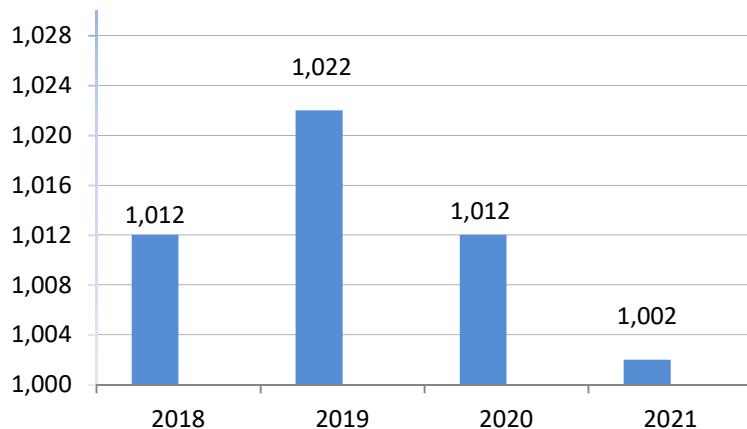
- ***les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR)*** qui augmentent chacune de 90 millions d'euros (comme en 2020).

L'**automatisation du FCTVA** va enfin être mise en œuvre. Cette réforme vise à permettre le calcul des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) dans le cadre d'un traitement automatisé des données budgétaires et comptables. Ce dispositif devrait permettre un traitement et un versement plus rapide de la dotation par les services de l'Etat.

Elle sera appliquée aux dépenses éligibles 2021 des collectivités. **Elle s'appliquera à compter de 2022 pour la Ville de Rochefort qui perçoit le FCTVA en N sur les dépenses éligibles en N-1.**

Depuis 2018, le **coefficent de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté au mois de novembre. Après une hausse de + 2,2 % en 2019, puis de + 1,2 % en 2020, celle-ci va enregistrer en 2021 l'évolution la plus faible depuis 15 ans, soit + 0,2 %.

Coefficient de revalorisation des bases



LES TENDANCES BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation

Il s'agit des recettes liées :

- **aux produits des services** (restauration scolaire, crèche, piscine, concessions dans les cimetières, etc...).

La plupart des tarifs sont maintenus au même niveau entre 2020 et 2021. Néanmoins, les produits correspondants seront estimés avec prudence pour l'année 2021. En effet, la fréquentation de ces activités reste incertaine et dépendante des différentes mesures sanitaires mises en place en 2021.

- **aux refacturations** aux budgets annexes et aux autres organismes (CARO, CCAS, Théâtre de la Coupe d'Or...).

Ces produits intégreront en 2021 la nouvelle organisation du Service Commun de l'Entretien des Locaux avec la refacturation à la CARO des dépenses de personnel.

- **aux recettes de stationnement** : Les recettes des horodateurs seront revues à la baisse en 2021 pour tenir compte du contexte sanitaire.
- **à la redevance thermale** : Pour l'année 2020, du fait de la crise sanitaire, cette recette devrait être de l'ordre de 585 000 € contre 1,7 M€ en 2019. Par prudence, la prévision 2021 s'appuie sur une fréquentation de 50 % d'une année « normale ». Comme en 2020, ces recettes feront l'objet d'ajustement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les concours de l'Etat

| | 2020 Notifications | 2021 Prévisions | Évolution 2020/2021 |
|--|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Dotation forfaitaire | 2 928 849 € | 2 867 000 € | -61 849 |
| Dotation de solidarité urbaine | 1 341 962 € | 1 419 000 € | 77 038 |
| Dotation nationale de péréquation | 732 527 € | 825 000 € | 92 473 |
| Sous-total Dotation Globale de Fonctionnement | 5 003 338 € | 5 111 000 € | 107 662 |
| FPIC | 383 122 € | 378 000 € | -5 122 |
| TOTAL | 5 386 460 € | 5 489 000 € | 102 540 |

La Dotation Générale de Décentralisation

Cette dotation vise à compenser les transferts successifs de compétences de l'État vers les communes (urbanisme, hygiène). La DGD 2021 devrait être équivalente à celle de 2020 à hauteur de 72 K€.

La compensation des recettes liées à la crise sanitaire

Malgré les annonces faites par le gouvernement dans le courant de l'été 2020, rares sont les collectivités à avoir bénéficié de cette compensation. La Ville de Rochefort n'est pas éligible à cette compensation.

La fiscalité locale directe

La nouvelle répartition de la fiscalité :

L'estimation de l'évolution physique des bases intègre la réforme de la TH.

| K€ | Bases 2020 Réelles* | Bases 2021 Prévisions |
|---|------------------------|--------------------------|
| Taxe d'Habitation | 33 871 | 2 919 |
| <i>dont Résidences Principales</i> | 30 981 | - |
| <i>dont Résidences Secondaires</i> | 2 211 | 2 233 |
| <i>dont Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants</i> | 679 | 686 |
| Taxe sur le Foncier bâti | 37 188 | 36 184 |
| Taxe sur le Foncier non bâti | 99 | 100 |

*Notification Etat 1288M - 2020

Aucune augmentation n'est prévue pour les taux de fiscalité directe locale en 2021. Toutefois, comme évoqué précédemment, le taux de TFB va évoluer mécaniquement suite à la réforme de la TH.

| | Taux 2018 | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux 2021 |
|--------------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| TH | 15,67% | 15,67% | 15,67% | 15,67% |
| THLV | 15,67% | 15,67% | 15,67% | 15,67% |
| TFB** | 32,14% | 32,14% | 32,14% | 53,64% ** |
| TFNB | 45,38% | 45,38% | 45,38% | 45,38% |

| | Avant réforme | | | Après réforme |
|----------------------|---|----------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
| | Taux 2020 de TFPB Ville de Rochefort | Taux 2020 TFPB Département 17 | Taux total TFPB | Taux TFBP 2021 Ville de Rochefort |
| Contribuables | 32,14% | 21,50% | 53,64% | 53,64% ** |

** L'augmentation des taux TFB suite à la réforme TH n'a aucun impact pour le contribuable qui désormais s'acquitte de l'impôt foncier uniquement auprès de la Ville de Rochefort /CARO contre Ville de Rochefort /CARO et Département auparavant.

Le produit fiscal pour 2021 peut ainsi s'établir à :

| K€ | Produit fiscal 2020* | Produit fiscal (Prévision 2021) |
|---|-------------------------|------------------------------------|
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties - <i>Ville de Rochefort</i> | 11 955 | 11 629 |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties - <i>Département 17</i> | | 7 564 |
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties - <i>coefficient correcteur</i> | | -1 749 |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 45 | 45 |
| Compensations fiscales TF | 63 | 60 |
| Taxe d'Habitation | 5 308 | 457 |
| <i>dont Résidences Principales</i> | 4 855 | 0 |
| <i>dont Résidences Secondaires</i> | 346 | 350 |
| <i>dont Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants</i> | 106 | 107 |
| Compensations fiscales TH | 824 | 0 |
| Produit fiscal | 18 194 | 18 007 |

La fiscalité indirecte

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Les taux de la TLPE ne seront pas augmentés en 2021.

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020* | Prévision 2021 |
|-------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| TLPE | 182 040 € | 246 746 € | 196 320 € | 200 000 € |

*Projet de CA 2020

La diminution constatée en 2020 s'explique par l'application d'un abattement exceptionnel de 20 % sur la TLPE pour alléger les charges des entreprises fermées administrativement suite à la crise sanitaire.

Les droits de mutation

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont élevés depuis trois années consécutives. L'inscription budgétaire 2021 restera néanmoins prudente par rapport aux fluctuations du marché immobilier anticipées.

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020* | Prévision 2021 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| DMTO | 1 148 960 € | 1 521 309 € | 1 116 368 € | 1 000 000 € |

* Projet de CA 2020

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation a permis d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et de chaque transfert de compétences depuis 2001.

L'attribution de compensation (AC) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses transférées par les communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Elle est recalculée lors de chaque transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et ses communes membres. Ces transferts de charges sont fixés par la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC).

En 2020, l'attribution de compensation de la Ville de Rochefort intègre la création d'un service commun des archives, de la mutualisation de trois directions communes des services techniques. Le coût de ce transfert a été établi de manière définitive par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans son avis rendu le 6 novembre 2020 pour un montant de 1 044 193 €.

Le montant de ces charges transférées étant alors supérieur au montant résiduel de l'Attribution de Compensation perçue par la commune, cette AC devient alors négative en 2020. Son montant définitif s'établissait à la somme de 798 096,61 € versée à la CARO.

En 2021, son montant provisoire est de 723 071,28 € du fait de l'évolution mécanique de la contribution due au titre de SDIS.

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020* | Prévision 2021 AC négative |
|----|-------------|-----------|------------|-------------------------------|
| AC | 1 909 823 € | 171 434 € | -798 097 € | - 723 072 € |

* notification 2020

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

L'augmentation des dépenses de personnel est liée au nombre de postes ouverts mais aussi à la politique en matière de ressources humaines qui est développée (action sociale, maintien et acquisition de compétences, qualité de vie au travail...).

Les mesures d'ordre national

Le Gouvernement a annoncé une série de mesures qui auront une incidence sur la masse salariale de la Ville de Rochefort pour 2021 :

- **application du protocole « PPCR »** (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) au 1^{er} janvier 2021 : fin du dispositif avec des mesures statutaires et une réévaluation des rémunérations des agents titulaires, de tous les échelons de l'échelle C1, de tous les échelons de l'échelle C2 sauf le 8^{ème} et du 10^{ème} échelon de l'échelle C3 avec quelques particularités concernant les cadres d'emplois des agents de police municipale et des agents de maîtrise,
- **augmentation estimée de 1 % du SMIC applicable aux contrats de droits privés** (apprentis et contrats aidés),
- **actualisation du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG** destinée à compenser l'augmentation de la CSG (depuis 2018),
- **reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat**,
- **instauration d'une indemnité de précarité** pour les contrats à durée déterminée inférieure ou égale à un an (loi de transformation de la fonction publique du 06/08/2019),
- **gel de la valeur du point d'indice** servant au calcul des rémunérations des agents publics depuis février 2017.

Les mesures d'ordre local

La Ville de Rochefort poursuit sa démarche de maîtrise de la masse salariale par une optimisation de ses effectifs en agissant sur plusieurs volets :

- l'application de la réglementation du temps de travail annuel de 1607 heures dès le 1^{er} janvier 2021,
- la mise en place d'un règlement du télétravail (applicable à l'issue de la crise sanitaire en 2021),
- l'homogénéisation des processus et organisations,
- la modernisation des équipements de travail.

La préservation de la qualité de vie au travail des agents est une composante commune à l'ensemble de ces démarches. Garant d'un service public efficient, la santé des agents est au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien, ...).

L'acquisition et le renforcement des compétences des agents sont aussi une source de développement comme d'économie au long terme.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, le nombre total d'agents s'élève à 369 contre 363 au 1^{er} janvier 2020 (hors saisonniers et remplacements). La création du service commun de l'entretien des locaux à la Ville de Rochefort, au 1^{er} janvier 2021, contribue à augmenter l'effectif global de la Ville de 9 agents dont 7 titulaires.

| | Au 1er janvier 2020 | Au 1er janvier 2021 |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| Nombre d'agents | 363 | 369 |
| dont | Titulaires | 319 |
| | Stagiaires | 13 |
| | Contractuels | 13 |
| | Emplois aidés | 18 |

Hors effet mutualisation, une augmentation de plus de 3 % de la masse salariale sera constatée en 2021, expliquée notamment par la politique sociale favorable de la Ville de Rochefort mise en place ces dernières années :

- 2016 : mise en place des tickets restaurant,
- 2017 : mise en œuvre de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et refonte de la prime annuelle de présence et de tenue de poste,
- 2018 : relèvement sur 3 ans du quota d'avancement de grade pour arriver à 100 % en 2020,
- 2019 : participation à la mutuelle santé,
- 2021 : projet de garantie maintien de salaire avec une participation de l'employeur à la prévoyance.

Enfin, les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacement dans le cadre du travail, équipement de sécurité, adhésions obligatoires au CDG et CNFPT,...).

Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit principalement des charges à caractère général qui devraient diminuer de l'ordre de - 2 % par rapport au BP 2020.

L'enveloppe dédiée aux associations sera stable en 2021. La subvention nécessaire pour le fonctionnement et les actions du CCAS est à nouveau en augmentation.

Enfin, comme au Budget Primitif 2020, des dépenses imprévues seront inscrites, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, globalement, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble du budget devraient être contenue à environ + 1,6 % en 2021 par rapport à 2020.

La section d'investissement

La dette

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette de la Ville de Rochefort s'élèvera à 28,915 M€ tous budgets confondus.

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Capital restant dû au 01/01/2021 | 28 915 030 € |
| Taux moyen (Ex/Ex Annuel) | 1,75 % |
| Durée de vie moyenne ¹ | 9 ans et 11 mois |
| Nombre de lignes | 46 |

Il enregistre une diminution par rapport à 2020, du fait de la politique de désendettement menée par la Ville depuis plusieurs années. Cela s'explique par l'extinction de deux emprunts au 31/12/2020 et par le faible volume d'emprunt contracté en 2019.

Evolution du Capital Restant Dû (CRD) de 2017 à 2021 de tous les budgets de la Ville (principal + budgets annexes)

| Années | 2017 | 2018* | 2019** | 2020 | 2021*** |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CRD au 01/01/N | 45 352 237 € | 43 500 096 € | 35 085 982 € | 30 348 538 € | 28 915 030 € |
| -dette transférée caro | - € | 7 425 095 € | 2 193 371 € | - € | - € |
| + Capital encaissé | 2 400 000 € | 2 411 630 € | 698 000 € | 1 600 000 € | 2 614 000 € |
| - Rembt du capital | 4 252 141 € | 3 400 649 € | 3 242 073 € | 3 033 508 € | 3 136 537 € |
| CRD au 31/12/N | 43 500 096 € | 35 085 982 € | 30 348 538 € | 28 915 030 € | 28 392 493 € |

* CRD après transfert dette Eau et Assainissement à la CARO au 01/01/2018 pour 7 425 095 €

**CRD après transfert emprunt 10197 de 2 193 371 € à la caro

*** CRD théorique au 31/12/21 sans souscription de nouvel emprunt en 2021

Evolution du Capital Restant Dû (CRD) de 2017 à 2021 sur le budget principal de la Ville

| Années | 2017 | 2018 | 2019* | 2020 | 2021** |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CRD au 01/01/N | 36 123 639 € | 34 713 197 € | 33 546 117 € | 28 980 220 € | 27 574 589 € |
| -dette transférée caro | - € | - € | 2 193 371 € | - € | - € |
| + Capital encaissé | 1 780 000 € | 2 069 630 € | 687 000 € | 1 442 000 € | 2 614 000 € |
| - Rembt du capital | 3 190 442 € | 3 236 710 € | 3 059 526 € | 2 847 631 € | 2 947 875 € |
| CRD au 31/12/N | 34 713 197 € | 33 546 117 € | 28 980 220 € | 27 574 589 € | 27 240 714 € |

* CRD après transfert dette Eau et Assainissement à la CARO au 01/01/2018 pour 7 425 095 €

** CRD théorique au 31/12/21 sans souscription de nouvel emprunt en 2021

En 2020, la Ville de Rochefort a contracté et encaissé 1,442 M€ d'emprunts.

Pour information et compte tenu des engagements en cours, 2,614 M€ d'emprunts ont également été contractualisés en 2020 pour être reportés en 2021.

Au budget primitif 2021, le montant de l'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement 2021 sera important. En effet, la Ville a moins emprunté ces dernières années pour pouvoir générer une capacité d'emprunt supplémentaire. Une partie du résultat 2020 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2021, seront affectées à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2021.

¹ Durée de vie moyenne correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Les autres recettes d'investissement

Les recettes d'investissement dépendent en majorité des dépenses d'investissement qui seront retenues au BP 2021. Hors emprunt, on peut distinguer quatre blocs principaux : les subventions d'équipement, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement et l'autofinancement.

Les subventions d'équipement

620 K€ de subventions notifiées et à percevoir de l'Etat, la Région et le Département seront inscrits au budget primitif 2021 de la Ville de Rochefort pour le projet de la Maison Pluri-professionnelle de Santé de Rochefort.

Pour mémoire, à ce jour, 1 326 810 € de subventions ont été notifiés, dont 1 122 537 € resteront à percevoir sur les prochaines années au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des études qui en ont bénéficiés.

Le Fonds de Compensation de la TVA

Il s'agit du remboursement de la TVA payée l'année précédente sur les dépenses d'investissement éligibles.

En 2020, le FCTVA sur les dépenses d'équipement 2019 a été demandé à hauteur de 1 065 K€. Au vu des investissements réalisés en 2020, le FCTVA 2021 pourrait s'établir à minima autour de 1,1 M€.

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020* | Prévision 2021 |
|-------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| FCTVA | 2 047 318 € | 1 077 672 € | 1 065 058 € | 1 100 000 € |

* notification 2020

La Taxe d'Aménagement (TA)

Cette fiscalité de l'urbanisme permet d'imposer les opérations de reconstruction, d'agrandissement ou d'aménagement afin de financer les équipements publics communaux induits par l'urbanisation.

La TA est calculée en fonction de la surface taxable, de la valeur forfaitaire qui est actualisée chaque année et du taux communal (5 % pour Rochefort). Pour certains types d'installations (tente, caravane et résidence mobile de loisirs, piscine, éolienne, panneaux photovoltaïques, emplacement de stationnement extérieur...) elle peut être fixée de façon forfaitaire.

Compte tenu de ces facteurs et d'un nombre variable d'autorisations de construction d'une année sur l'autre, le montant de la TA peut connaître d'importantes fluctuations. En effet, le montant constaté fin 2020 s'élevait à 208 K€ alors que la prévision au BP 2020 était de 200 K€.

Pour le BP 2021, la prévision est maintenue à 200 K€.

| | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020* | Prévision 2021 |
|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| TLE | 930 € | - € | - € | - € |
| TA | 364 514 € | 215 008 € | 207 836 € | 200 000 € |
| Total Fisc. Urba | 365 444 € | 215 008 € | 207 836 € | 200 000 € |

*Projet de CA 2020

Les cessions

La Ville de Rochefort est propriétaire d'une réserve foncière, reçue en leg, située sur la commune de Vaux-sur-Mer au lieu-dit "Terres de Chauband" d'une superficie de 19 519 m². Elle devrait céder en 2021 son terrain à lotir non viabilisé à la société Kutch Développement pour y créer notamment un programme immobilier de logements sociaux. En contrepartie, le bénéficiaire de la vente devra viabiliser en 10 lots d'une surface moyenne de 375 m² une partie de cette parcelle, restant propriété de la Ville de Rochefort, afin de les revendre par la suite.

L'autofinancement

La crise sanitaire et économique va s'inscrire durablement dans les finances des collectivités territoriales. Même si les effets sont encore difficiles à évaluer, les conséquences pourront s'étaler dans le temps.

L'année 2021 va être marquée par une dégradation inéluctable de l'épargne brute du budget de la ville de Rochefort, due à l'interruption de la dynamique des recettes, mais également à un maintien, malgré la crise, de mesures volontaristes pour assurer une continuité de service et soutenir le tissu économique et social. Si la collectivité a été confrontée aux pertes de recettes liées à l'arrêt des équipements culturels, sportifs ou de loisirs et à la perte de la recette thermale, elle a cependant continué d'assumer pour autant des charges de centralité importantes.

L'année 2021 appelle à la prudence. Le budget sera marqué par une priorisation des dépenses et des recettes de fonctionnement obligatoires pour la collectivité afin de maintenir un autofinancement permettant la poursuite des investissements très importants de 2021 et des années suivantes.

LES PARTENARIATS

Les partenariats de la Ville de Rochefort

Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine

Le 27 octobre 2018, le Maire de Rochefort et le Président de la Fondation du Patrimoine ont signé une convention permettant à la Fondation de recueillir des dons qui serviront à financer la restauration de la maison de Pierre Loti.

A ce jour, grâce à ce partenariat avec la Fondation du patrimoine, un peu plus de 150 000 € ont été collectés.

Action Cœur de Ville, devenue Opération de Revitalisation de Territoire

Partenariat : Etat, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Action Logement, Caisse des dépôts, Etablissement Public Foncier (EPF), CARO, Ville de Rochefort.

Lancé en décembre 2017, le plan national « Action Cœur de ville » vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes. Afin de compléter l'avenant à la convention-cadre Action Cœur de Ville, valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), la Ville de Rochefort et la CARO ont élaboré, début 2020, un programme d'actions pluriannuel, sur les périmètres d'intervention de l'ORT, visant à améliorer les conditions de vie des habitants et à conforter le rôle du cœur des centres-villes dans le développement du territoire, à travers :

- le développement d'une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- un développement économique et commercial équilibré,
- le renforcement de l'accessibilité, des mobilités, des connexions,
- la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine,
- l'amélioration de l'accès aux équipements, aux services publics et aux loisirs.

En 2020, l'enveloppe Action Cœur de Ville de l'Etat a permis de financer l'accessibilité du Palais des Congrès (158 K€).

La poursuite des actions 2020 et le lancement de nouvelles opérations en 2021 et 2022 (notamment la création d'une Maison de Santé pluri-professionnelle à Champlain, le projet de reconversion de la friche hospitalière Saint-Charles) s'inscrivent déjà ou essaieront d'être inscrites dans le plan de relance national pour bénéficier des subventions exceptionnelles de l'État en intégrant le futur Contrat de Relance et de Transition Écologique et/ou en répondant aux appels à projets correspondants.

Par ailleurs, l'ANAH co-finance à 50 % le poste de chef de projet Action Coeur de ville.

Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant au Contrat de Ville 2015-2020

Initialement signé jusqu'en 2020, le Contrat de Ville est prolongé jusqu'en 2022 par la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Il s'agit de donner une nouvelle impulsion à ce Contrat par la réalisation d'un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR).

En 2020, le PERR de la CARO a été signé par la ville de Rochefort avec l'ensemble des partenaires tels que l'Etat, le Département de la Charente-Maritime, la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, Atlantic Aménagement, l'Office Public de l'Habitat Rochefort Habitat Océan, Habitat 17, Pôle Emploi, ENEDIS, la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge et la Banque des Territoires.

Ce nouveau protocole permettra en 2021 de compléter et de renforcer les actions sur Rochefort, dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville notamment le Petit Marseille et le Sud-Centre-Ville de Rochefort/ Avant-Garde ainsi que dans le quartier de veille de La Gélinerie avec notamment l'extension sur cette zone du dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) et le renforcement d'actions municipales (actions enfance/Jeunesse).

Les trois domaines d'interventions prioritaires sont maintenus (cohésion sociale - développement économique et emploi - cadre de vie et renouvellement urbain). L'Etat et les partenaires mobiliseront des crédits pour soutenir les actions locales au profit principalement des associations du territoire.

La période de crise sanitaire en 2020 a impacté la situation des publics fragiles issus des quartiers. Il convient de maintenir les co-financements des actions par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, la CARO et la Ville de Rochefort.

Les dispositifs contractuels portés par la CARO dont la Ville peut bénéficier

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan

Partenariat : Etat, CARO, Ville de Rochefort, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime et FSE / Inclusion (axe 3 du Programme Opérationnel National).

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif permettant aux publics les plus fragiles d'être accompagnés, de manière personnalisée, vers un emploi durable ou une formation qualifiante grâce à des actions d'accompagnement, d'intégration en entreprises par l'activité économique, de prospection et d'accès à la formation.

Ce dispositif est cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE) dans son axe 3 de lutte contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion. Les publics cibles bénéficient d'un accompagnement renforcé et individualisé par des partenaires locaux du territoire.

Ainsi, à la date du 17 décembre 2020, un montant de 298 626 € de fonds européens a été perçu en contrepartie financière de 427 123 € qui ont permis d'accompagner 353 personnes en parcours emploi PLIE dont 219 Rochefortais.

Les actions du PLIE sont en liens étroits avec l'axe stratégique « emploi et insertion » du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproque en cours jusqu'en 2022. Il est constaté une véritable synergie d'acteurs locaux qui bénéficie en priorité aux publics fragiles de notre territoire.

Le travail de partenariat permet de mettre en œuvre des parcours d'emploi jalonnés (l'accès à l'emploi de moins de 6 mois, la formation, les modules d'évaluation, la prospection entreprises, l'aide au permis de conduire,...) afin que les publics accèdent à un emploi durable.

En 2020, la crise sanitaire a impacté l'accès à l'emploi des publics et il convient de maintenir ce type d'opérations sur notre territoire.

Contrat de ruralité 2017-2020

Partenariat : Etat, CARO, CARA, PETR du Pays Marennes Oléron, CCIO, CCBM.

Le 12 juillet 2017, la CARO, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Marennes Oléron et la CARA ont signé, avec l'Etat, un Contrat de ruralité pour la période 2017-2020.

Destiné à financer des projets de développement rural, ce contrat a permis de mobiliser des crédits d'Etat (notamment des Fonds de Soutien à l'Investissement public Local et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), sous forme d'une programmation annuelle, pour le financement de projets :

- d'accès aux services et aux soins,
- de revitalisation des centres bourgs,
- de soutien au commerce de proximité,
- d'attractivité du territoire,
- de transition écologique,
- de cohésion sociale.

En 2020, l'enveloppe de crédits de l'Etat du Contrat de ruralité s'est élevée à 362 577 € pour l'ensemble du périmètre de contractualisation, dont 94 559 € sur le territoire de la CARO :

| Actions | Maitre d'ouvrage | Montant HT | |
|--|--------------------|----------------|---|
| Création d'une maison de santé pluri professionnelle à Rochefort | Ville de Rochefort | 1 380 449,85 € | 94 559 € DSIL Contrat de ruralité 276 060 € DSIL Grandes priorités |

Ce contrat s'est achevé en 2020 et sera remplacé par un Contrat de Relance et de Transition Écologique à l'échelle de la CARO dont le contour d'intervention sera plus large.

Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion Territoriale

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, CARO, CARA, PETR du Pays Marennes Oléron, Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2018-2021 a été signé entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la CARO, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays Marennes Oléron, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de communes du Bassin de Marennes et de communes de l'Île d'Oléron.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée par celui-ci à soutenir des projets locaux. Ainsi en 2020, plusieurs projets ont bénéficié d'un financement régional au titre de ce contrat :

- création d'une maison de santé pluri professionnelle à Rochefort (200 K€)
- restauration de l'Eglise Saint-Louis - Tranche 3/4 (68 K€)

Contrat Local de Santé (CLS)

Partenariat : Agence Régionale de Santé (ARS), Etat, CARO, Ville de Rochefort.

Depuis 2019, dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, l'ARS finance une partie du poste de coordinateur à hauteur de 20 K€ par an et l'Etat 9 K€ par an.

LES PROJETS DE LA VILLE

Compte tenu de la crise sanitaire, un certain nombre d'opérations n'ont pas pu aboutir en 2020. Elles seront réinscrites au budget 2021 et des nouveaux projets émergeront également.

I. Créer un cadre de vie agréable pour les habitants

Aménager l'espace urbain

Les travaux d'aménagement du **boulevard Edouard Pouzet** vont se poursuivre en 2021 sur la section comprise entre la **rue Paul Morchain** et la **rue Baudin**. Après le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, l'effacement des réseaux aériens d'électricité, de télécom et d'éclairage public, la Ville engagera les travaux de voirie faisant la part belle aux espaces verts.

L'aménagement donnera un caractère résidentiel à cet axe, abaissant la vitesse du trafic automobile et favorisant ainsi l'usage des mobilités douces.

Les espaces verts participeront au traitement des eaux pluviales qui s'écouleront ensuite dans un réseau également renouvelé. Enfin, un éclairage public moderne et efficace sera installé. La fin des travaux de ce boulevard est prévue pour septembre 2021.

Concernant le centre-ville, la Ville de Rochefort se lancera dans les derniers travaux de la **rue Thiers** notamment dans sa section comprise entre **les rues Saint Charles et Victor Hugo**. L'ensemble des concessionnaires réseaux sont concernés pour le renouvellement des réseaux enterrés puis de la voirie. Un élargissement des trottoirs et une végétalisation partielle sont prévus, tout en conservant un nombre de stationnements élevé. La livraison de ces travaux est prévue pour l'été 2021.

De plus, un programme de **réfection des trottoirs** sera déployé en 2021 sur tous les quartiers de la Ville afin d'améliorer l'espace public destiné aux piétons pour une accessibilité sécurisée pour tous.

Démarche engagée depuis 2015, le **programme pluriannuel de renouvellement de l'éclairage public** de la Ville de Rochefort continue en 2021 autour de 3 axes :

- l'extinction de l'éclairage en cœur de nuit qui, au-delà des économies financières que cela engendre, s'inscrit dans une démarche de sobriété énergétique permettant de limiter la pollution lumineuse sur l'environnement,
- le renouvellement des foyers vétustes qui correspond à environ 300 lumineux par an, soit 6 % du parc, avec des équipements qui, bien qu'ayant un rendu lumineux plus performant, sont moins énergivores (foyers moins puissants et abaissement de la consommation en cœur de nuit). 1 200 foyers ont déjà été renouvelés sur un total de 2 200.
- le renouvellement de sources au profit d'ampoules LED qui s'effectue dans le cadre du contrôle systématique électrique du parc d'éclairage public réalisé. 1 400 foyers ont déjà été renouvelés.

L'objectif de ce programme est d'améliorer la performance énergétique du parc qui compte environ 5 200 foyers lumineux, mais aussi la fiabilité des installations réduisant ainsi les coûts de maintenance et d'entretien.

La tranche de travaux réalisée en 2021 permettra de **remplacer des foyers lumineux sur les quartiers de Rochefort Ouest, Chante Alouette puis Le Bois et la Forêt**.

En 2021, la Ville de Rochefort va s'engager dans la mise en place d'une ~~gestion centralisée de l'arrosage intégré~~ de son territoire. L'objectif de ce dispositif est d'assurer un réel contrôle et d'adapter automatiquement les temps d'arrosage en réponse aux variations de l'environnement (changement climatique, rupture de canalisation). Cette gestion programmée devrait permettre d'économiser, via cette nouvelle technologie, entre 30 % et 50 % la consommation d'eau. Pour information, en 2019, celle-ci était de 36 000 m³ pour 11.5Ha arrosés.

Ce système sera traité à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, assurant ainsi une économie de temps et évitant les déplacements sur les 60 sites connectés (parcs, rond-point, squares, jardins). Les temps d'arrosage peuvent être automatiquement ajustés grâce à l'installation d'une station météorologique. Le transfert d'information se fait en connexion directe, sur le réseau informatique ville, par téléphonie mobile GRPRS ou par Wi-Fi.

- Cette installation est prévue pour être étendue à la gestion de l'arrosage des sites sportifs de la ville de Rochefort, notamment le stade de rugby Henri Robin.

Actions poursuivies ou reconduites :

- *Programme pluriannuel de remise en état des trottoirs et chaussées,*
- *Entretien et sécurisation des espaces verts, parcs et cheminements,*
- *Gestion du patrimoine arboré,*
- *Entretien et rénovation des aires de jeux et du mobilier urbain,*
- *Propreté urbaine.*

Organiser des séjours pour les jeunes

Depuis quatre ans, le service jeunesse initie, coordonne et réalise des mini séjours (2 à 7 nuits) avec des thématiques, lieux et organisations multiples pendant les vacances scolaires. Le succès est au rendez-vous avec des participants, enfants et adolescents, de milieux sociaux différents et de tous les quartiers de Rochefort.

Si en 2020, le séjour d'hiver et le séjour d'automne ont pu se dérouler normalement, les séjours estivaux ont été annulés. La Ville de Rochefort met tout en œuvre pour assurer l'ensemble des séjours en 2021 si le contexte sanitaire le permet.

Offrir des équipements sportifs de qualité

La Communauté d'agglomération de Rochefort Océan a lancé en 2018 des travaux d'étude visant à examiner l'opportunité et la faisabilité d'un centre aquatique communautaire. La nécessité de construire un nouvel équipement pour remplacer la piscine de Rochefort datant de 1969 a été identifiée. Une analyse des espaces fonciers disponibles sur Rochefort, ville centre de l'agglomération, a permis d'identifier un site adéquate, dans le quartier Gélinérie – la Casse aux prêtres, qui accueille aujourd'hui le terrain de football le plus utilisé par le club local.

Aussi, la municipalité de Rochefort projette de développer **un pôle footballistique composé de deux terrains synthétiques** associé à un bâtiment vestiaire, club house, lieu de stockage utile à l'accueil des footballeurs mais également aux établissements scolaires avoisinants. Ce futur pôle permettrait au club local de pouvoir se développer, de recentrer ses entraînements sur un même lieu et de recevoir des rencontres de niveaux départemental et régional.

En 2021, la ville lancera des études de conception pour la réalisation de ces deux terrains de football et de son bâtiment.

Compte tenu de la fréquentation croissante du **skate-park** de la Ville de Rochefort, des travaux d'aménagements des espaces de glisses et des modules complémentaires seront réalisés pour répondre à la demande des utilisateurs multi-glisse de ces équipements. Ces travaux d'extension devraient débuter en 2021.

La fin du chantier de construction de l'équipement multi-raquettes, des vestiaires, de son espace de convivialité commun et des **deux terrains de padel** (équipés de panneaux photovoltaïques), répondant aux attentes des utilisateurs, est prévue en avril 2021.

Par ailleurs, suite à des pressions différentes, un affaissement du sol puis une cassure de la dalle béton du **gymnase du polygone** ont été constatés. Aussi des travaux de reprise de la dalle béton seront réalisés en 2021 pour rétablir la praticabilité de l'aire de jeu et assurer la sécurité des utilisateurs.

Développer l'offre culturelle

Les orientations 2021 du Théâtre de la Coupe d'Or, découlant de la mise en place du nouveau projet artistique et culturel (2019-2022), s'inscrivent dans la continuation de celles de 2020, qui n'ont pu être complètement déployées du fait de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales prises pour lutter contre la propagation du virus, qui ont impacté les activités artistiques et culturelles du théâtre entre mars et août 2020, puis à nouveau en novembre et décembre 2020.

Poursuite de l'installation des deux artistes associés :

- Simon Delattre - Report du spectacle *La Vie devant soi* de Romain Gary, de mars 2020 à décembre 2020. Et probablement encore de décembre 2020 à la saison 2021-2022. Accueil de la nouvelle création de Simon Delattre, *L'Eloge des araignées* de Mike Kenny. Le spectacle sera reprogrammé durant la saison 2021-2022.
- Odile Grosset-Grange - Accueil de la nouvelle création d'Odile Grosset-Grange, *Et puis on a sauté* de Pauline Sales. Coproduction, accueil en résidence en février 2021, premières représentations à Rochefort, actions culturelles.

Affirmation du soutien à la création artistique dédié au jeune public et au public familial :

Programmation spécifique transversale aux différentes disciplines artistiques, à l'attention des écoles et des collèges (6 720 places scolaires et tout public), spectacles tout public avec un tarif accessible pour les familles, travail d'ouverture et d'éducation artistique pour les classes, les familles (ateliers parents-enfants), démarche intergénérationnelle.

Candidature du Théâtre de la Coupe d'Or au label « Scène conventionnée art, enfance, jeunesse » du Ministère de la Culture.

Finalisation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 de l'établissement sur la base du projet artistique et culturel validé par les partenaires publics de La Coupe d'Or en février 2019.

Instauration d'une collaboration régulière avec le Théâtre d'Angoulême labellisé « Scène Nationale », sur les questions de production, diffusion et action culturelle appliquées à la création jeune public, visant à constituer un duopole de référence en la matière à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine.

Première édition de Tadam !, un festival de cirque dans la ville :

La première édition de ce nouvel évènement n'ayant pu avoir lieu en avril 2020, ce festival a été reporté en mai 2021. Autour de la programmation du spectacle « Les Dodos » sous chapiteau, Tadam ! réunira sur deux weekends des propositions circassiennes dans différents espaces de la ville, gratuites et accessibles à tous. La programmation est en cours de construction. Elle réunira des formes variées, spectaculaires et fédératrices, représentant la vitalité de la création artistique circassienne.

Poursuite du projet de rayonnement territorial « Itinérance CARO » initié en 2019 :

Dans une démarche de démocratisation de l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants de la CARO, diffusion d'un même spectacle dans cinq communes de la CARO. Après *Miettes* de Rémi Luchez, accueilli en 2019 et ayant réuni 800 spectateurs au total dans cinq communes de la CARO, *Que du bonheur (avec vos capteurs)* de Thierry Collet devait être diffusé en novembre 2020. La tournée, annulée pour cause de nouveau confinement, sera reportée dès que possible, d'ici la fin de la saison 2020-2021 ou la saison prochaine.

Rapprochement Coupe d'Or – Coursive :

Poursuite des déplacements en bus (trois par saison), programmation mutualisée de spectacles, diffusion du répertoire d'artistes communs entre les deux lieux, investissement commun, actions de communication communes.

Actions poursuivies ou reconduites :

- *Actions de promotion et de diffusion culturelles notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'histoire »,*
- *Programmation hors catalogue du théâtre de la Coupe d'Or (spectacles de danse d'écoles associatives et privés de Rochefort).*

Faire connaître l'histoire de la Ville

Une exposition dédiée au Palais des Congrès sur **Elisabeth Rodanet** (1810-1875), première photographe de Rochefort, sera organisée à compter de la fin de l'année 2021 et début 2022. Il est proposé de redécouvrir le portrait de cette femme atypique du 19ème siècle, moderne et indépendante, à la pointe de la technique et de la communication de l'époque.

Structurer l'intervention sur un quartier d'habitat social

Depuis une dizaine d'années, le quartier **Libération** connaît d'importantes transformations conduites par la part l'OPH Rochefort Habitat Océan ainsi que des interventions successives de la Ville et de ses partenaires. Ces actions ont permis de lutter contre la ségrégation sociale intra-quartier que Libération a longtemps connue et permis d'améliorer l'image du quartier.

Cependant, afin de définir de véritables perspectives pour ce quartier d'habitat social et de gagner en cohérence et en efficacité, la Ville et ses partenaires ont décidé d'élaborer un plan stratégique d'intervention sur ce quartier d'habitat social visant à :

- améliorer le cadre de vie des habitants du quartier,
- renforcer le développement de la mixité sociale engagée,
- favoriser l'insertion sociale, culturelle et économique,
- affirmer une volonté d'aménagement durable.

Ce travail partenarial se déroulera au cours de l'année 2021. Il permettra de définir un cadre d'intervention à long terme et un programme d'intervention à court et moyen terme.

II. Préserver et améliorer la qualité du service public

Apporter un service de proximité dans les quartiers

La Ville de Rochefort souhaite créer un poste d'adulte relais dans les **quartiers prioritaires et quartiers de veille Sud centre-Ville et Saint Exupéry – La Gélinerie** afin de développer et de renforcer l'intervention municipale de proximité, d'assurer une présence dans les espaces publics, de soutenir les initiatives collectives des enfants, des jeunes et des habitants et de faciliter le lien social entre les habitants et les institutions.

Ses activités de médiation consisteront à :

- accueillir le public pendant les heures d'ouverture des locaux et aller à la rencontre des habitants dans les différents lieux des quartiers,
- écouter, informer, accompagner le public dans leurs demandes et leurs projets,
- participer à des animations sur les deux quartiers avec les partenaires,
- mobiliser les habitants sur des dynamiques collectives,
- orienter les habitants vers les services facilitant leurs diverses démarches administratives.

Répondre aux demandes des habitants

Ouvverte en juin 2020, la **Maison France Service (MFS) du quartier du Petit Marseille** vient tout juste d'obtenir une labellisation par la Préfecture qui permet de pérenniser ce dispositif en 2021. Cette MFS répond aux besoins des usagers et assure la fonction d'accueil et de médiation entre les publics reçus et les différents services partenaires : CAF, Pôle Emploi, CCAS, les membres du Point d'Accès aux Droits - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), avocats, notaires, assistantes sociales, Etat...

Actions poursuivies ou reconduites :

- *La concertation collective des habitants en accompagnement des projets d'aménagements réalisés par la Ville (et la mise en place d'une commission de concertation sur l'aménagement de l'avenue Gambetta),*
- *La Gestion Relation Citoyen (GRC), la Ville suit de manière personnalisée plus de 1 500 demandes individuelles d'habitants,*
- *Actions ponctuelles de communication et de sensibilisation sur la propreté urbaine,*
- *Accompagnement de projets et d'initiatives de collectifs d'habitants (jardins familiaux/partagés, fête entre voisins, Fonds de Participation des Habitants, Espace Associatif Partagé...),*
- *Accompagnement des conseils de quartier et du Conseil des sages.*

Restructurer les groupes scolaires

Le nouveau **groupe scolaire de la Galissonnière** réunit les écoles maternelles et élémentaires sur un même site. Le projet inclut une restructuration du bâtiment élémentaire et de nouvelles constructions pour le réseau d'aide et pour l'école maternelle.

Les enfants de l'élémentaire découvriront leurs nouveaux locaux dès le mois de février 2021 et les enfants de la maternelle seront accueillis à la rentrée de septembre 2021.

Des travaux de sécurisation des bâtiments scolaires tant au niveau des accès extérieurs (portail haut, grillage de séparation...) que des accès aux bâtiments (généralisation des clés électroniques nominatives, fermeture de préaux...) se poursuivent pour permettre de répondre au Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS).

Actions poursuivies ou reconduites :

- *Mise en œuvre d'un programme d'actions 2021 dans le cadre du PEL,*
- *Participation aux dispositifs partenariaux portés par le CCAS (Programme de Réussite Educative, Atelier santé ville) ou la CARO (Contrat de Ville, Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),*
- *Travaux d'entretien, de sécurisation et de mise aux normes dans les écoles,*
- *Acquisition de mobiliers et de matériels pédagogiques,*
- *Déploiement des équipements informatiques dans les écoles (postes informatiques, vidéoprojecteurs, tablettes, écrans dans les salles...).*

Maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant

Le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil favorisent l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes (0 - 17 ans) par l'éveil et la découverte, l'apprentissage de la vie sociale et l'acquisition de l'autonomie.

La Ville est accompagnée dans ce domaine par la Caisse d'Allocations Familiales à travers différents contrats dont principalement le Contrat Enfance Jeunesse signé pour la période 2018/2021. Les structures d'accueil du jeune enfant maintiennent leur vigilance et leur bienveillance au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles dans un contexte sanitaire difficile également pour les plus jeunes.

L'accompagnement éducatif des services est une priorité pour apporter à chaque enfant une réponse adaptée à ses besoins. Les différents **modes de gardes** individuels et collectifs permettent de satisfaire les demandes des familles y compris les plus fragilisées.

L'accompagnement éducatif se poursuit sur les écoles avec un **encadrement renforcé** pour l'accueil des enfants de moins de trois ans en toute petite section sur 3 établissements en zone sensible mais aussi par le soutien des projets de chaque classe, d'ateliers périscolaires et scolaires par des intervenants spécialisés.

Lutter contre la désertification médicale - soutien aux collaborations professionnelles de santé

Contexte, une démographie médicale préoccupante :

Les alertes croissantes d'habitants, de touristes, de curistes et de nouveaux arrivants quant à l'impossibilité de trouver un médecin traitant sur le territoire communal, couplées à différents éléments de diagnostic préalablement identifiés (démographie médicale vieillissante et nombreux départs à la retraite) indiquent une carence évidente en médecins généralistes sur le territoire. La CARO et la Ville de Rochefort se sont engagées vers une démarche de santé de lutte contre la désertification médicale.

Aujourd'hui, les jeunes médecins souhaitent travailler en équipe (projets collaboratifs et pluri-professionnels), maîtriser leur emploi du temps pour laisser une part plus importante à la vie privée, être mobiles et ne plus investir dans la pierre ou être propriétaires.

Aussi, face à ce constat, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) semblent aujourd'hui représenter une réponse aux nouvelles pratiques de la médecine libérale.

Sur la commune de Rochefort, un groupe de médecins et de paramédicaux s'est constitué en juin 2019 en association de préfiguration afin de s'investir dans l'élaboration d'un projet de santé en vue de la création d'une **Maison de Santé Pluriprofessionnelle** « Collectif Santé Rochefort Champlain ».

Elle comprend environ 15 à 20 professionnels (Médecins généralistes, Psychiatre, Nutritionniste, Infirmières, Pharmaciens...). Ce projet de santé a été validé par l'ARS à l'automne 2019.

Il y est prévu l'installation de 5 médecins généralistes, d'un médecin nutritionniste, d'un psychiatre, de trois infirmières dans un premier temps ainsi que rapidement le recrutement de nouveaux médecins. Certains professionnels comme les pharmaciens ou les kinésithérapeutes font partie du projet de santé mais gardent leurs propres locaux.

Parallèlement, ce projet de santé intègre un projet de réhabilitation immobilière porté par la Ville de Rochefort dans les locaux de l'ancienne crèche municipale. Une étude architecturale a été menée en 2020 afin que les locaux correspondent le mieux possible aux besoins et puissent s'adapter dans le temps à l'accueil de nouveaux professionnels de santé. L'arrêté officiel du permis de construire a été validé le 3 novembre 2020.

Les travaux de réhabilitation débuteront en janvier 2021 et les locaux seront livrés fin octobre 2021. Le coût d'investissement pour la Ville de Rochefort est de 1,7 millions d'euros. Ce coût sera compensé entièrement par les loyers à la charge des professionnels de santé occupants les locaux, déduction faite des subventions obtenues.

Par ailleurs, les professionnels investis dans le projet de santé ont déjà commencé à recruter de nouveaux professionnels désireux de s'installer sur Rochefort et au sein de la MSP, au regard de l'attractivité d'un tel projet (jeunes médecins généralistes remplaçants, Pédiatre et Psychiatre notamment). Ces professionnels sont nouveaux sur la commune et certains envisagent une installation professionnelle durable.

Cette perspective confirme que les nouveaux praticiens seront attirés par ce type de structure de ce type plutôt que par la reprise de cabinets privés isolés. La stratégie envisagée semble donc déjà porter ses fruits.

Les centres de santé sont des structures publiques ou privées regroupant un ensemble de professionnels de santé (médecins, spécialistes, paramédicaux) sous forme de salariat. Le tiers payant et le non-dépassement des honoraires y sont systématiquement pratiqués. Ces entités ont pour double vocation de s'adresser aux publics les plus précaires et d'opérer dans une logique de proximité.

Ce type de structure est complémentaire aux projets déjà engagés sur la ville de Rochefort (MSP) et doit permettre d'accompagner davantage le territoire dans la lutte contre la désertification médicale. En effet, le statut de salarié, la levée des contraintes administratives et la collaboration professionnelle sont des éléments qui participent de l'attractivité de la ville pour la venue de nouveaux médecins et autres professionnels de santé.

Après plusieurs échanges, **l'Union Mutualiste Rochefortaise** s'est portée volontaire auprès de la Ville de Rochefort pour s'engager dans ce type de projet, bénéficiant déjà d'une expérience significative dans la gestion d'un Centre de Santé dentaire.

L'objectif est de transformer le Centre de Santé dentaire existant en Centre de Santé polyvalent pour y accueillir plusieurs médecins généralistes salariés. Le projet de santé relatif a reçu la validation de l'ARS en décembre 2020.

Le recrutement de médecins et l'ouverture du centre sont programmés pour le premier trimestre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire et pour répondre aux futures campagnes de vaccination, la Ville de Rochefort travaille en concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture pour la mise en place d'un **centre de vaccination** à destination des personnes prioritaires.

Accompagner les habitants les plus fragiles

En 2021, le **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) assurera le développement de ses actions à destination des habitants fragilisés par un contexte sanitaire et économique fluctuant.

Ainsi la plateforme Rochefort Solidarité Séniors mise en place au printemps 2020 poursuit son accompagnement individualisé et les activités séniors s'adaptent aux contraintes de précautions sanitaires en proposant des ateliers en distanciel. Le service de portage de repas continue son évolution rapide et complète l'offre de service de maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Le déploiement d'un plan d'actions à destination des personnes victimes de violences conjugales constitue un projet phare de cette année 2021.

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le CCAS renforce le Programme de Réussite Educative et les actions Santé, et met à disposition un agent auprès de la Maison France Services.

Le budget prévisionnel consacré aux aides alimentaires et financières à destination des publics en situation de précarité sera sensiblement augmenté en 2021.

Par ailleurs, le CCAS participera à la mise en place du centre de vaccination de la Communauté d'Agglomération en apportant une assistance administrative pour la gestion des plannings des professionnels de santé et la prise de rendez-vous des personnes âgées de 75 ans et plus.

Actions poursuivies ou reconduites :

- *Missions « logement ».*

Soutenir le monde associatif

La Ville de Rochefort a acquis d'une part le **gymnase Priouzeau** pour y installer l'association sportive de La Rochefortaise, et d'autre part, le **bâtiment Europe** attenant à ce gymnase afin d'y reloger une partie des associations suite à la fermeture de la maison des associations. Une partie du rez-de-chaussée sera dédiée à l'usage de l'association sportive (vestiaires sanitaires).

Les travaux porteront sur une isolation des murs et des combles, le remplacement des menuiseries extérieures par des ensembles correspondant à la réglementation thermique et sur le réaménagement intérieur pour satisfaire aux besoins des associations.

Cette opération comportera également des aménagements pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, avec l'installation d'un ascenseur pour desservir l'étage du bâtiment. Un projet de toiture photovoltaïque complète ce projet.

Ces travaux seront subventionnés par l'Etat (DSIL) et les travaux d'isolation feront l'objet d'une demande de valorisation en certificats d'économie d'énergie (CEE).

Actions poursuivies ou reconduites :

- Subventions aux associations et clubs sportifs.

Gérer et entretenir le patrimoine communal

Dans le cadre de son **Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap)** 2015-2024, la Ville va poursuivre son programme de travaux global évalué à 4 M€ pour rendre accessible l'ensemble des Etablissements Recevant du Public de la Ville pour les handicaps moteurs, visuels, auditifs et cognitifs.

Seront aménagés les accès, les accueils, les escaliers, les ascenseurs, ~~les cheminements intérieurs et extérieurs, les sanitaires, les salles de réception, la signalétique, etc.~~

En 2021, l'accessibilité de **l'école Guérineau** sera programmée avec l'installation d'ascenseurs et l'aménagement des sanitaires pour les Personnes à Mobilité Réduite.

La Ville de Rochefort va réaliser **un diagnostic immobilier** permettant de recenser l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité, d'en faire l'inventaire exhaustif et d'analyser les dispositions techniques afin d'établir un plan d'investissement pluriannuel et la priorisation des travaux nécessaires sur chaque bâtiment.

Le **gymnase Denfert Rochereau** subit depuis quelques années des arrivées d'eau par les menuiseries métalliques dont les montants sont rongés par la rouille. Le projet consiste à démarrer la réhabilitation des différentes façades du gymnase afin de garantir une étanchéité des parois extérieures du bâtiment. En 2021, une première tranche de travaux concerne la façade sud du gymnase.

De plus, la lignée de rangement en contrebas de la façade sud n'est plus étanche et fait subir des dégâts des eaux récurrents, auxquels il y a lieu de remédier par le remplacement de la couverture et la reprise du chéneau surplombant ces locaux.

En matière de patrimoine remarquable et suite aux importantes dégradations de la voûte de la nef de **l'Eglise Saint-Louis**, une étude approfondie a été menée en 2015 préconisant les travaux permettant de réhabiliter complètement l'édifice. Les trois premières tranches des travaux se sont concentrées sur la rénovation de l'ensemble de la nef, la réfection complète du sol en pierre et sur le remplacement du chauffage, objet de la dégradation accélérée de l'état de la voûte. La dernière tranche des travaux de l'Eglise sera réalisée cette année. Elle concerne la restauration des piédroits et la réalisation de l'estrade chauffée. L'ensemble de ces travaux devraient se terminer à l'automne 2021.

Enfin, dans le cadre de la future opération d'aménagement autour du projet de l'hôpital de la Marine, la Ville de Rochefort a entrepris d'acquérir des propriétés afin de désenclaver le secteur Ouest de cette emprise foncière. Certaines maisons menacent de s'effondrer. Aussi, il sera prévu de déconstruire les six **maisons acquises rue Pasteur** (du n° 25 au n° 35). Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, où les matériaux seront triés et valorisés en correspondance avec les filières locales.

Actions poursuivies ou reconduites :

- *Déploiement de systèmes d'accès à badges pour les bâtiments communaux,*
- *Remplacement de blocs de secours électriques dans plusieurs bâtiments,*
- *Cessions de terrains ou de bâtiments,*
- *Restauration du mur d'enceinte du cimetière et des monuments funéraires.*

III. Faire de la valeur culturelle et patrimoniale un moteur pour le rayonnement de la Ville

Restaurer la Maison de Pierre Loti

Le projet de restauration de la **Maison Pierre Loti** se divise en trois opérations distinctes, pour une enveloppe globale d'environ 10 millions d'euros. Les trois programmes opérationnels sont les suivants :

- **le plafond de la mosquée** (travaux d'urgence, de confortement et de sauvegarde inscrits dans la mission Patrimoine de Stéphane Bern),
- **la mise en sécurité des abords** (bâtiments annexes et mitoyens, n°137 et 143, à la maison historique),
- **la restauration de la maison historique** (bâtiments n° 139 et 141, classés au titre des MH et Maison des Illustres) comprenant également la restauration des collections labellisées Musées de France.

Les travaux de la mosquée devraient se terminer en juin 2021.

La mise en sécurité des abords pour laquelle les travaux ont commencé en novembre 2020 devraient se terminer, quant à eux, fin juillet 2021.

Le projet sur la maison historique est encore au stade de l'Avant-Projet Définitif avec la perspective de commencer les travaux en septembre, octobre 2021.

La réouverture au public du site est prévue en juin 2023 (centenaire de la mort de Pierre Loti).

Accompagner le projet Arsenal des Mers

Le projet « **Arsenal des Mers** » a été lancé officiellement le 5 juillet 2019 au retour de l'Hermione et différentes actions ont déjà été mises en œuvre :

- **la création de la structure d'exploitation** : l'association Arsenal des Mers,
- **la communication** de la nouvelle offre,
- l'installation d'une **signalétique** commune et d'une **scénographie** provisoire,
- l'écriture d'un **récit commun** et la proposition d'un comité d'experts,
- l'offre culturelle via un programme d'**animations quotidiennes**,
- la fabrication d'une **machine** sur site, le **cabestan**,
- la mise à disposition d'une **application mobile**, jeu interactif,
- la réalisation de **diagnostics archéologiques**,

La crise sanitaire liée à la Covid a eu de forts impacts sur le déploiement du projet, obligeant entre autres à décaler d'un an l'installation et l'exploitation du parcours nocturne **Oceana Lumina** et à redéfinir les besoins en termes de programmation.

En 2021, l'essentiel des actions engagées se portera en particulier sur :

- l'offre du site par :
 - l'ouverture du parcours nocturne,
 - la mise en place des premières machines de l'arsenal,
 - l'offre de médiation construite sur la base du récit culturel,

- la mise en valeur du site et sa valorisation patrimoniale par :
 - la fin des travaux de réaménagement et de préservation du môle central,
 - l'ouverture de l'impasse Toufaire permettant une connexion entre la Tour des Signaux et l'Arsenal,
 - la création d'un plan de gestion des jardins,
 - la réhabilitation de l'aire des Gréments,
 - le début de la reprise des clôtures et garde-corps,
- la mise à niveau des conditions d'accueil et de services aux visiteurs, notamment grâce à :
 - la mise en service d'un espace dédié à la billetterie près de la porte du Soleil,
 - l'optimisation de la circulation et du stationnement des véhicules sur le site,
 - l'amélioration des parcours piétons,
 - le renforcement des sanitaires, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Renforcer l'attractivité du musée Hèbre de Saint-Clément

Suite à la crise sanitaire, le musée Hèbre a été obligé de fermer ses portes au public et de décaler certaines expositions initialement prévues en 2020 comme l'exposition «**Voyage autour du monde, l'aventure maori de Dumont d'Urville** » consacrée à l'**artiste maori Georges Nuku**. Cette exposition est un hommage aux voyages de Jules Dumont d'Urville en Océanie qui furent des expériences scientifiques autant qu'artistiques. En effet, ces périples ont été l'occasion de créer une extraordinaire iconographie des populations du Pacifique et particulièrement des Maoris, chers à Dumont d'Urville. Cette exposition, en raison de la crise sanitaire, sera prolongée jusqu'à fin août 2021.

Une nouvelle exposition sera présentée d'octobre 2021 à fin janvier 2022 et présentera le travail photographique de l'artiste **Ralf Marsault**. Outre la découverte de cet artiste contemporain **photographe et anthropologie français**, ce projet vise à mettre en relation plusieurs séries de photographies avec les collections permanentes du musée.

A partir de 2021, il est proposé de travailler de manière concomitante à la rédaction du nouveau projet scientifique et culturel et au réaménagement de deux salles existantes : l'espace kanak et la galerie de peintures. Cette transformation engendrera un plan pluriannuel de restauration des collections beaux-arts mais aussi sur les collections d'art décoratif et extra-européennes. Un fil conducteur entre ce musée et la Maison de Pierre Loti sera créé autour du thème de l'Océanie qui caractérise Hèbre et la figure de Loti.

L'opération nationale **C'est mon patrimoine !** lancée par le Ministère de la Culture à destination des enfants et adolescents (6-18 ans) issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, initié en 2020, se poursuivra en 2021. L'objectif principal est de sensibiliser ce public aux musées et aux patrimoines, tout en permettant aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux.

Inviter le public à voyager autour du patrimoine de la Ville

En 2021, la première Rencontre entre musique et image « **Soeurs Jumelles** » sera organisée par la société Rouges Productions portée par Julie Gayet. Le choix de Rochefort n'est pas un hasard et démontre combien la ville est intimement liée au cinéma, notamment par le film de Jacques Demy « Les Demoiselles de Rochefort » qui illustre parfaitement cette symbiose. La Ville de Rochefort portera des actions pour accompagner ce projet :

- une exposition temporaire sur l'histoire du cinéma à Rochefort, du cinéma forain au cinéma Apollo ciné 8, sera installée au rez-de-chaussée du Musée Hèbre à partir des Journées du patrimoine (en septembre),

- un programme de visites sur la thématique des cinémas et un programme de projections en lien avec l'Apollo ciné 8, Crystal Prod, le lycée Merleau Ponty (section cinéma) et les associations de promotion du patrimoine,
- l'installation dans la ville d'une signalétique « Demoiselles » sur les lieux de tournage en lien avec la CARO et les archives municipales.

Communiquer sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

La Ville de Rochefort travaille depuis 2017, avec le concours de l'Etat, à l'élaboration d'un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** pour offrir à ses habitants et aux futures générations un cadre de vie de grande qualité.

Ce document d'urbanisme s'appliquant dans un Site Patrimonial Remarquable est voué à remplacer le Plan Local d'Urbanisme. Instrument de gestion des quartiers anciens, il doit conjuguer la mise en valeur du patrimoine et l'évolution urbaine. Il doit être approuvé par arrêté du Préfet de Département, après une enquête publique préalable qui se déroule du 5 janvier au 9 février 2021 inclus.

Poursuite des études pour la réalisation d'un nouveau forage thermal

L'Etablissement Thermal de Rochefort est aujourd'hui alimenté par deux forages d'eau minérale, propriété de Rochefort : le forage F2 Blondel, en capacité de fournir un débit maximum de 15 m³/h et le forage F3 Empereur dont le débit d'exploitation maximum est fixé à 50 m³/h.

Le forage F2 est très instable d'un point de vue qualitatif et ne constitue pas, à lui seul, un secours. Aussi, afin d'optimiser l'exploitation de la ressource en eau thermale, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, il a été envisagé la création d'un nouveau forage pour suppléer le forage F3 Empereur 2.

A ce titre, la Ville de Rochefort s'est engagée dans la réalisation de ce projet, sur une durée estimée de 4 ans, pour la mise en exploitation d'un forage d'eau minérale dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Ville de Rochefort s'apprête à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un forage d'eau minérale naturelle, dans la nappe du Trias, pour l'alimentation des Thermes de Rochefort afin de positionner le futur forage au regard des études sismiques préalables et réglementaires réalisées en 2019.

IV. Redynamiser le centre-ville

Soutenir et développer l'attractivité du centre-ville

En matière d'habitat :

La Ville de Rochefort contribue annuellement au programme de l'OPAH-RU, piloté par la CARO :

Pour l'amélioration des logements anciens :

Ce programme permet d'accompagner et de soutenir (sous conditions) les propriétaires occupants et les bailleurs privés dans leurs travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation, d'adaptation des logements et de production de logements conventionnés.

Dans ce cadre, la Ville apporte une aide complémentaire aux subventions de l'ANAH et/ou de la CARO sur les travaux de réhabilitation de logements dégradés et de ravalement de façade des immeubles situés dans un périmètre de renouvellement urbain (entre la gare SNCF et le Sud du centre-ville).

Pour compléter, le dispositif « Denormandie », qui permet aux opérateurs de bénéficier d'aides fiscales à l'investissement locatif pour la rénovation de logements anciens, a été étendu à l'ensemble du territoire communal et prolongé jusqu'à fin 2022.

Pour la sortie de vacance :

Les projets situés dans ce périmètre de renouvellement urbain de l'OPAH peuvent également bénéficier (sous conditions) de primes de la CARO pour la sortie de vacance de logements situés au-dessus d'un commerce, la création d'accès aux étages au-dessus d'un commerce, le remembrement de petits logements et la sortie de vacance de plus de 2 ans. Les porteurs de projets privés peuvent également bénéficier de fiches accession sur les immeubles vacants et la Ville peut solliciter des études de faisabilité sur son patrimoine communal.

Pour le développement du parc locatif social privé :

Afin d'encourager la création de logements locatifs sociaux privés sur la commune, la Ville et la CARO prennent en charge, dans le cadre de l'OPAH-RU, les 3 premières années des frais de gestion des propriétaires bailleurs ayant recours à l'intermédiation locative (avec ou sans travaux). Par l'intermédiaire de l'AIVS Alizés 17, qui assure en lieu et place du propriétaire, la gestion locative sociale (comprenant une garantie des loyers impayés et des détériorations).

Ce choix permet également au bailleur de bénéficier d'une déduction fiscale de 85 % de ses revenus fonciers.

Pour compléter, la Ville et la CARO projettent de signer, courant 2021, une convention immobilière avec Action Logement afin de permettre aux opérateurs intéressés de bénéficier (sous conditions) de prêts et/ou de subventions en cas de production de logements locatifs privés conventionnés.

Pour l'encouragement à la densification :

Afin de favoriser la sobriété foncière et de renforcer le potentiel de densification sur l'ensemble de la commune, les porteurs de projets privés peuvent bénéficier d'études de densification (BIMBY) dans le cadre de l'accompagnement de OPAH-RU.

En matière de commerce de proximité :

Par ailleurs, l'opération collective du FISAC s'est achevée en février 2020. Sur Rochefort, elle a permis de contribuer aux travaux de réfection extérieurs du Palais des congrès, de rénovation intérieure des halles et de commencer des travaux de mise en accessibilité du Palais des congrès, qui se sont poursuivis au-delà.

Ce programme a également permis de soutenir l'amélioration de 15 commerces situés en centre-ville ou en quartier prioritaire de la Politique de la Ville, travaux auxquels la Ville a participé à hauteur de 35 390 € (égal à la participation du FISAC), ce qui a généré 811 000 € HT de travaux auprès des bénéficiaires.

La manager du commerce de proximité, dont le recrutement a été aidé par le FISAC et qui travaille à l'échelle de la CARO, intervient notamment en faveur des commerces de Rochefort.

Dans la poursuite du FISAC et dans le cadre de sa compétence, la Communauté d'agglomération a mis en place, en 2020, une aide à la modernisation (intérieure et extérieure) des activités commerciales et artisanales, qui se poursuit en 2021 et bénéficie notamment aux activités rochefortaises.

Depuis mi-décembre 2020, la CARO est en train de créer une plateforme de vente en ligne (caro-market.com) pour permettre aux commerçants, restaurateurs et producteurs locaux, au-delà des restrictions de la crise sanitaire, de mieux répondre aux nouveaux modes de consommation des consommateurs et favoriser la mutation numérique de ces activités (vente en ligne, grâce à un système de paiement sécurisé, avec un service de retrait en magasin ou de livraison à domicile).

Assurer la protection de la Ville

Afin d'étendre les plages horaires d'intervention du lundi au samedi jusqu'à 19h et de renforcer la présence policière sur la semaine, le service de police municipale a vu son effectif porté à 7 agents contre 4 agents auparavant. Le recrutement de 3 nouveaux agents va nécessiter l'acquisition de matériels et d'équipements supplémentaires ainsi que des travaux nécessaires pour accueillir l'équipe élargie. Des travaux seront réalisés en interne au 1^{er} semestre 2021.

Le service comprend également 5 agents de surveillance de la voie publique qui assurent le contrôle du stationnement payant et le contrôle aux abords des écoles. Le centre-ville est équipé d'un système de vidéoprotection relié au centre de supervision urbaine de la police municipale avec un report des images au commissariat de police.

Animer la Ville

La Ville de Rochefort maintiendra, comme chaque année, sa politique d'animation avec la reconduction de manifestations organisées ou soutenues par la Ville telles que la Fête de la Musique, le Feu d'artifice et bal du 13 juillet, des concerts, le soutien au festival Stéréoparc et aux initiatives associatives...

Les prescriptions en matière de sécurité publique imposées par la directive Vigipirate et la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques nécessitent parfois d'assurer des missions complémentaires (gardiennage, acquisition de matériel de protection, sécurité incendie) selon les exigences des services de l'État et relevant des pouvoirs de police du maire.

La mise en place d'une patinoire en fin d'année dans le centre-Ville de Rochefort existe depuis 20 ans et dure tout le mois de décembre. Cette opération attire plus de 25 000 participants chaque année. Cette opération sera reconduite si le contexte sanitaire le permet.

| Manifestations | Dates |
|--|------------------------------------|
| Festival de Cirque TADAM | Du 21 avril au 10 mai |
| Une Journée au Jardin | 30 mai 2021 |
| Spectacle de Cirque | 21 et 22 mai |
| Fête du Pont Transbordeur | 31 juillet et 1 ^{er} août |
| Festival "Pyramid, 20 ans déjà" | Du 4 au 12 juin |
| Parade vénitienne | 5 et 6 juin |
| Fête de la Musique | 21 juin 2021 |
| Rencontres Internationales "Sœurs Jumelles" | 24, 25 et 26 juin |
| Jeunesse en Fête | 3 juillet 2021 |
| Fête Nationale : défilé + feu d'artifice + bal | 13 juillet 2021 |
| Festival Stéréo Parc | 16 et 17 juillet |
| Forum des Associations | 11 septembre 2021 |
| Journées du Patrimoine | 18 et 19 septembre |
| Course Octobre Rose | 9 octobre 2021 |
| Marché de Noël | décembre |
| Patinoire / inauguration | Décembre/janvier |

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

La Ville de Rochefort a pu, grâce à ses efforts de gestion depuis 2014, conserver une situation financière favorable et financer les effets de crise sanitaire en 2020.

Cette crise se poursuit en 2021 et impacte fortement les prévisions de recettes pour le prochain budget. La Ville sera contrainte de maîtriser au plus juste ses dépenses de fonctionnement. Elle fait néanmoins le choix de soutenir l'économie locale et de maintenir un programme d'investissement ambitieux.

En matière de recettes de fonctionnement, la réforme de la taxe d'habitation imposée par l'Etat limite largement le dynamisme des recettes fiscales.

La redevance thermale que perçoit la Ville, calculée sur le chiffre d'affaire réalisé et donc sur le nombre de curistes, sera diminuée de moitié.

Malgré ces baisses de recettes de fonctionnement, la Ville a décidé de continuer à soutenir le tissu associatif local en maintenant en 2021, l'enveloppe globale des subventions aux associations au même niveau que 2020.

La Ville maîtrisera ses charges d'administration afin de pouvoir développer de nouveaux services, proposer de nouvelles offres culturelles et poursuivre sa politique d'animation : l'accompagnement social à travers un service de proximité dans certains quartiers de la Ville, **le festival du cirque** dans la ville en partenariat avec le **théâtre de la Coupe d'Or**, des expositions nouvelles en 2021, l'implantation de la **Maison France Service** après la phase expérimentale...

Mécaniquement, en fonctionnement, une baisse des recettes et une augmentation des dépenses entraînera une diminution de l'autofinancement en 2021 par rapport à 2020.

Néanmoins, les opérations structurantes et importantes déjà lancées seront poursuivies voire achevées en 2021 et de nouvelles opérations d'investissement seront initiées :

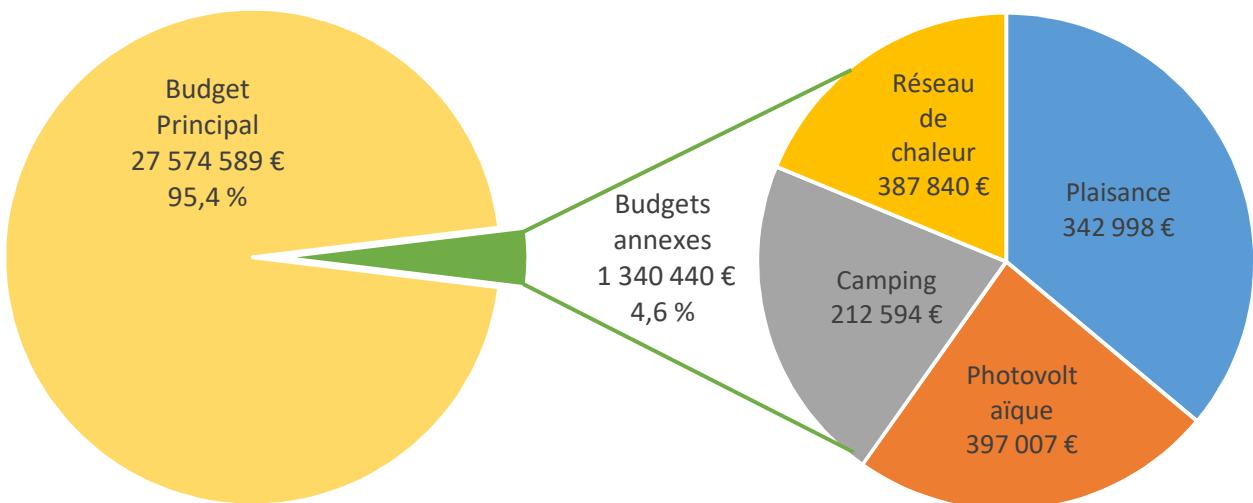
- Poursuite de la réhabilitation du **boulevard Pouzet** et de la **rue Thiers**,
- Ouverture du complexe multi-raquettes et des nouveaux **terrains de Padel**,
- Inauguration du nouveau **groupe scolaire de la Galissonnière**,
- Installation de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle** pour attirer de nouveaux médecins sur le territoire,
- Travaux du **bâtiment Europe** pour accueillir les associations rochefortaises,
- Poursuite de la restauration de la **Maison Pierre Loti**,
- Lancement de la dernière tranche de la rénovation de **l'Eglise Saint-Louis**,
- Engagement **des démarches d'économies d'énergie** sur le patrimoine immobilier et de l'éclairage public de la Ville de Rochefort et mise en place d'une **gestion centralisée de l'arrosage intégré**,
- Etude pour un **nouveau pôle footballistique** et les terrains de foot synthétiques,
- Extension du **skate-park** dont le succès est confirmé.

ANNEXES

Annexe 1 : Structure de la dette

1. La dette de la Ville de Rochefort

Au **1^{er} janvier 2021**, l'encours de la dette de la Ville de Rochefort s'établit à 28,915 M€ ainsi répartie sur 5 budgets :



Les ratios de dette, qui se calculent uniquement sur le budget principal à partir de la population INSEE, sont les suivants :

| | Ville de Rochefort au 31/12/2020 | Moyenne des communes de la strate en 2019** |
|--------------------------------|-------------------------------------|--|
| Encours de dette par habitant* | 1 165 € | 1 032 € |
| Annuité par habitant | 147€ | 127 € |

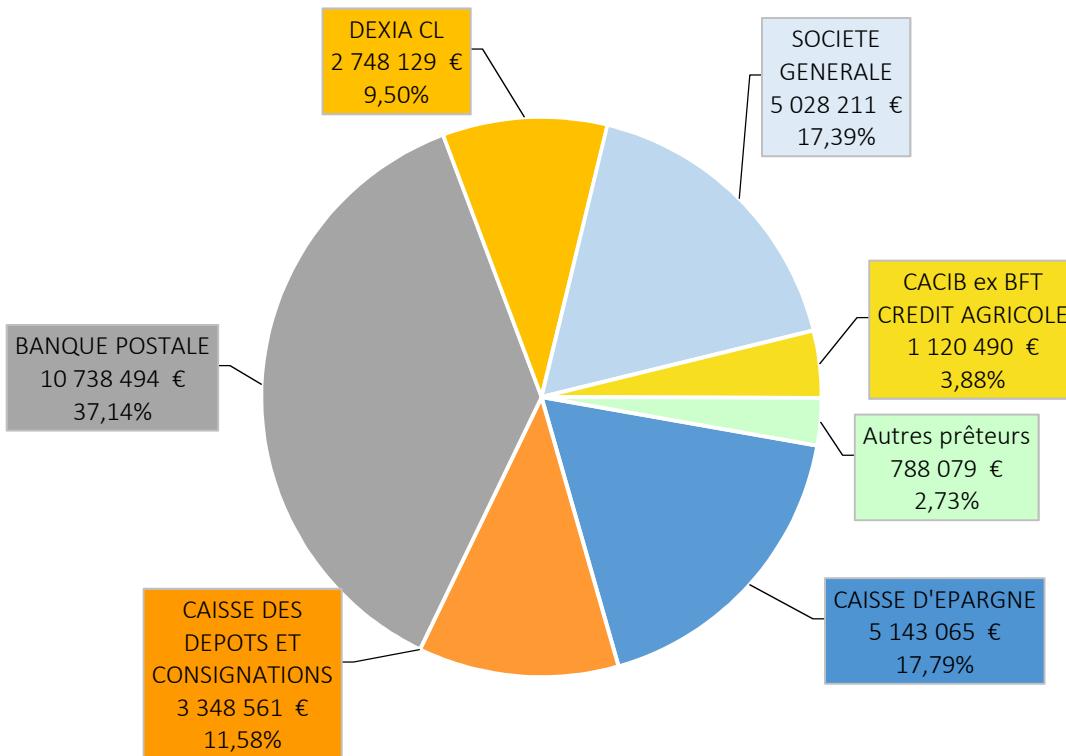
* Population totale INSEE selon le dernier recensement = 24 894 habitants

**Source : Collectivités-locales.gouv.fr/finances-locales-communes – données 2019

Le délai de désendettement de la Ville de Rochefort, constaté au dernier compte administratif 2019, est de 3,32 années contre 4,8 années en 2018.

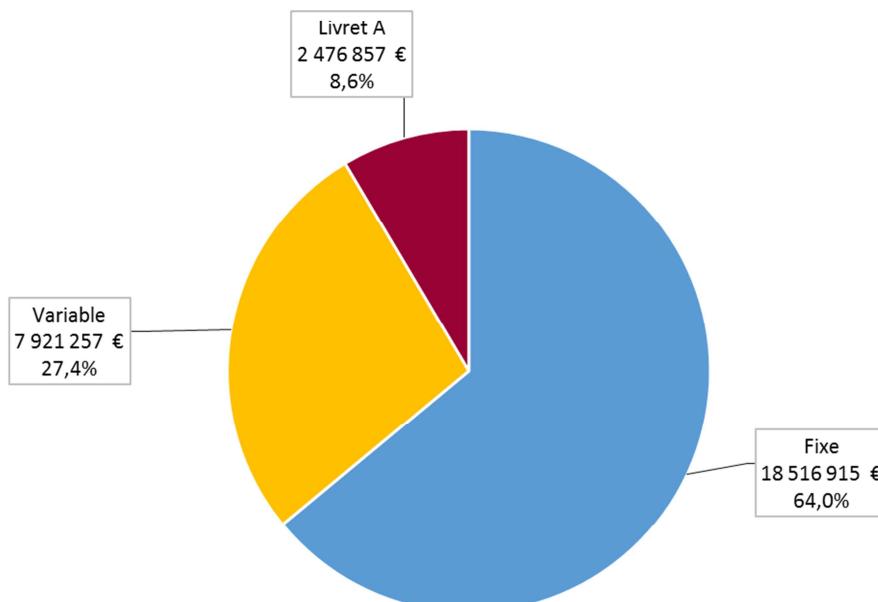
La dette de la Ville de Rochefort est composée de 46 lignes d'emprunts, qui se répartissent auprès de 5 principaux prêteurs comme suit :

Répartition par prêteur au 1er janvier 2021



La ventilation de la dette de la Ville de Rochefort par type de risque est la suivante :

Répartition par type de risque au 1er janvier 2021



Compte tenu de cette répartition du risque très largement à taux fixe, il est recommandé que la Ville emprunte davantage à taux variables sécurisés. Ceux-ci permettent en effet une gestion active de la dette plus dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé) et de baisser le taux moyen de la dette.

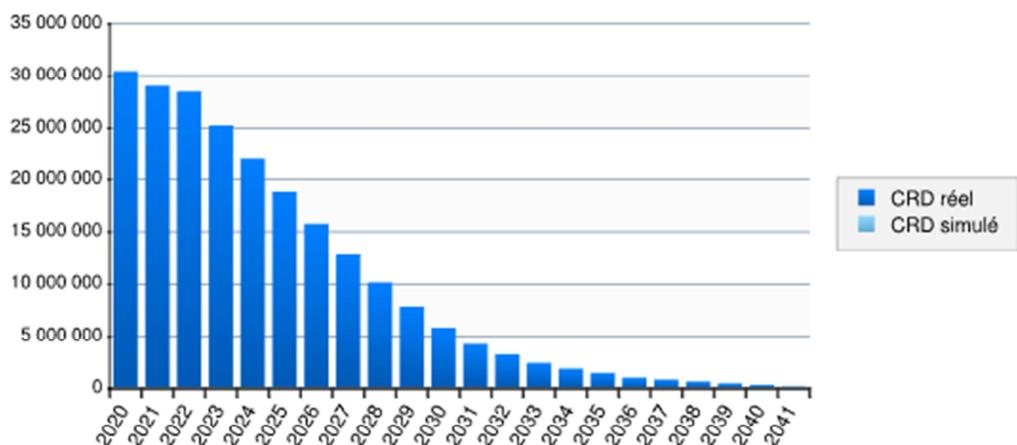
| Type | Taux moyen |
|-------------------|--------------|
| Fixe | 2,43% |
| Fixe à phase | 2,08% |
| Variable | 0,36% |
| Livret A | 1,13% |
| Taux moyen | 1,75% |

2. La typologie de la dette de la Ville de Rochefort

Au regard de la « *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales* » dite charte GISSLER, la dette de la Ville de Rochefort est classée à 100 % en 1A (soit un niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

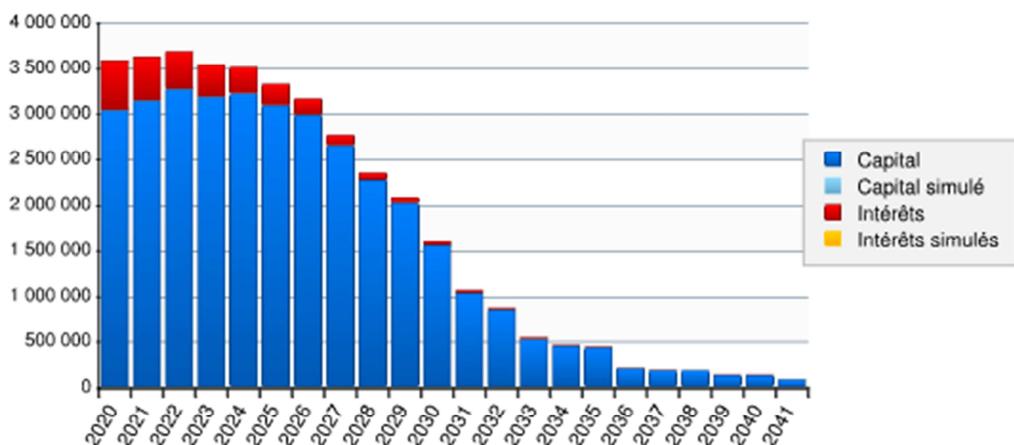
3. L'extinction de la dette de la Ville de Rochefort

Évolution du capital restant dû



Source Finance Active

Flux de remboursement



Source Finance Active

En raison du profil des flux de remboursement de la Ville, à chaque fois qu'un nouvel emprunt sera contracté, l'annuité sera impactée. En effet, les emprunts contractés par la Ville restent assez jeunes. Ainsi, la courbe naturelle de désendettement tarde à s'infléchir et ne franchira la barre des 2,1 M€ annuels qu'en 2028.

Evolution des emprunts contractualisés de 2014 à 2021

| Montant emprunté (en K€) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|
| Budget principal | 2 210 | 2 700 | 300 | 1 780 | 2 069 | 687 | 1 442 | 2 614 |
| Budgets annexes | 50 | 110 | 2 700 | 40 | 343 | 11 | 158 | 0 |
| Tous budgets | 2 260 | 2 810 | 3 000 | 1 820 | 2 412 | 698 | 1 600 | 2 614 |

Source Finance Active

*contractualisation théorique sans nouveaux emprunts réalisés en 2021

Evolution des annuités d'emprunts de 2021 à 2025 à périmètre constant

| Annuité par année (en K€)* | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital payé sur la période | 2 948 | 3 074 | 2 998 | 3 045 | 2 950 |
| Intérêts payés sur la période | 455 | 393 | 334 | 278 | 222 |
| Budget principal | 3 403 | 3 467 | 3 332 | 3 323 | 3 172 |
| Capital payé sur la période | 189 | 192 | 183 | 171 | 138 |
| Intérêts payés sur la période | 33 | 28 | 22 | 17 | 12 |
| Budgets annexes | 222 | 219 | 205 | 188 | 149 |
| Capital payé sur la période | 3 137 | 3 266 | 3 180 | 3 216 | 3 087 |
| Intérêts payés sur la période | 488 | 420 | 356 | 295 | 233 |
| Tous budgets | 3 625 | 3 686 | 3 537 | 3 511 | 3 321 |

Source Finance Active

*annuités théoriques sans nouveaux emprunts réalisés en 2021

Annexe 2 : Les autorisations de programme

Tableau des autorisations de programme et crédits de paiement conforme à la décision modificative n°2 de 2020. Ce tableau sera réactualisé lors du vote du budget primitif 2021.

| DECISION MODIFICATIVE N°2 2020 | | | | | | |
|---|--------------------|----------------------|----------------|--------------------|--------------|-----------------|
| AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT | | | | | | |
| AUTORISATION DE PROGRAMME | | CREDITS DE PAIEMENTS | | | | |
| BUDGET PRINCIPAL | ProjetTotal cumulé | Paiements antérieurs | Paiements 2019 | Budgeté 2020 | 2 021 | 2022 et suivant |
| Grands projets | | | | | | |
| Ancien hopital civil | 2 700 000,00 | 1 021 444,40 | 22 096,22 | 95 587,80 | 95 588,00 | 1 465 283,58 |
| Secteur Sauvegardé de Rochefort | 329 204,00 | 242 803,50 | 78 581,00 | 7 819,00 | 0,50 | 0,00 |
| AMO des Thermes et indemnisation des candidats évincés (HT) | 300 637,50 | 48 609,22 | 15 031,11 | 183,33 | 200 000,00 | 36 813,84 |
| Création Forage F4 (HT) | 2 250 000,00 | 0,00 | 200 700,00 | 82 000,00 | 1 000 000,00 | 967 300,00 |
| Participation OPAH RU | 115 000,00 | 0,00 | 0,00 | 23 000,00 | 12 000,00 | 80 000,00 |
| Démarche Cit'Ergie | 728 748,00 | 0,00 | 125 238,27 | 320 249,03 | 180 000,00 | 103 260,70 |
| Maison de Santé Pluri Professionnelle | 1 680 000,00 | 0,00 | 0,00 | 108 120,00 | 800 000,00 | 771 880,00 |
| Aménagement urbain | | | | | | |
| Abords du Quai aux Vivres | 1 722 018,00 | 24 989,35 | 34 241,87 | 1 643 660,67 | 19 126,11 | |
| Boulevard Pouzet | 1 167 924,00 | 237 712,11 | 374 055,72 | 428 732,31 | 127 423,86 | 0,00 |
| Batiment Europe | 536 992,00 | 0,00 | 0,00 | 117 992,00 | 419 000,00 | 0,00 |
| Barreau-Bel Air | 222 611,50 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 150 000,00 | 72 611,50 |
| Culture | | | | | | |
| Maison de Pierre Loti - Nouveau projet | 9 755 400,00 | 0,00 | 245 777,80 | 930 438,47 | 200 000,00 | 8 379 183,73 |
| Scénographie ANAMAN | 211 200,00 | 0,00 | 0,00 | 40 000,00 | 100 000,00 | 71 200,00 |
| Enfance | | | | | | |
| Regroupement des écoles Galissonnière | 2 640 000,00 | 1 776,00 | 303 817,12 | 1 795 628,84 | 538 778,04 | 0,00 |
| Sports | | | | | | |
| Padel | 1 485 038,00 | 5 988,00 | 51 353,45 | 1 290 256,89 | 137 439,66 | 0,00 |
| Gymnases Delpeix | 1 062 000,00 | 469,20 | 610 046,32 | 449 553,20 | 1 931,28 | 0,00 |
| Espaces verts | | | | | | |
| Construction Centre Horticole | 1 200 000,00 | 1 063 742,37 | 77 295,36 | 17 566,90 | 40 000,00 | 1 395,37 |
| FISAC | 460 613,00 | 206 346,89 | 54 286,48 | 57 502,03 | 142 477,60 | |
| B2.2 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT | | | | | | |
| AUTORISATION D'ENGAGEMENT | | CREDITS DE PAIEMENTS | | | | |
| BUDGET PRINCIPAL | ProjetTotal cumulé | Paiements antérieurs | Paiements 2019 | Projet Budget 2020 | 2 021 | 2022 et suivant |
| Démarche Cit'Ergie | 54 000,00 | 0,00 | 0,00 | 9 500,00 | 24 500,00 | 20 000,00 |

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle 2019



SYNTÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2019

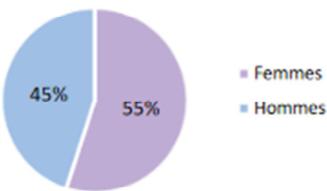
→ COMMUNE DE ROCHEFORT

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité.

Conditions générales d'emploi

- Au 31 décembre 2019, la collectivité employait 203 femmes et 166 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

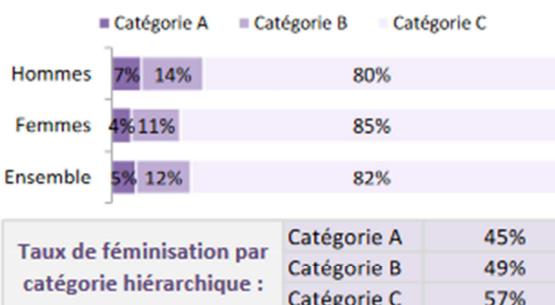


Aucun agent sur emploi fonctionnel

- Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 170,0 fonctionnaires hommes
- 228,3 fonctionnaires femmes
- 24,8 contractuels hommes
- 36,0 contractuelles femmes

- Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



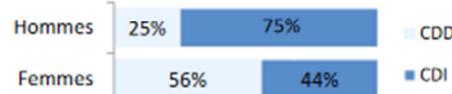
- 4 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 5 % des hommes

| | Fonctionnaires | Contractuels sur emploi permanent |
|----------|----------------|-----------------------------------|
| Hommes | 95% | 5% |
| Femmes | 96% | 4% |
| Ensemble | 95% | 5% |

- 55 % des fonctionnaires sont des femmes et 45 % des hommes
- 53 % des contractuels permanents sont des femmes et 47 % des hommes

- 44 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 75 % des hommes

Au total, 10 agents en CDI sur 17 agents contractuels, soit 59 %



- Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

| Filière | Femmes | Hommes |
|----------------|--------|--------|
| Administrative | 82% | 18% |
| Technique | 38% | 62% |
| Culturelle | 65% | 35% |
| Sportive | 57% | 43% |
| Médico-sociale | 100% | - |
| Police | 17% | 83% |
| Incendie | - | - |
| Animation | 71% | 29% |

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des educateurs de jeunes enfants

| | |
|------------------------------|------|
| Educateurs de jeunes enfants | 100% |
| ASEM | 100% |
| Auxiliaires de puériculture | 100% |
| Adjointes administratives | 91% |
| Rédacteurs | 75% |

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens

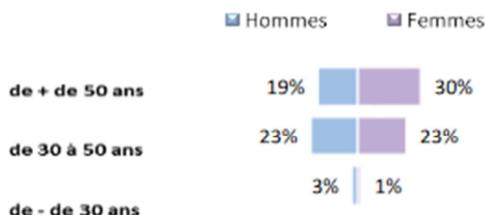
| | |
|-----------------------------|------|
| Techniciens | 100% |
| Agents de police municipale | 80% |
| Agents de maîtrise | 76% |
| Ingénieurs | 71% |
| Attachés | 63% |

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

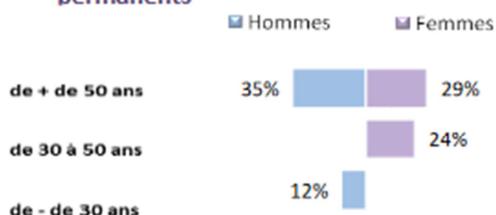
► Âge moyen des agents sur emploi permanent

| Genre | Fonctionnaire | Contractuel permanent | Ensemble des agents sur emploi permanent |
|--------|---------------|-----------------------|--|
| Femmes | 49,77 | 49,72 | 49,77 |
| Hommes | 47,53 | 50,00 | 47,65 |

► Pyramide des âges des fonctionnaires



► Pyramide des âges des contractuels permanents

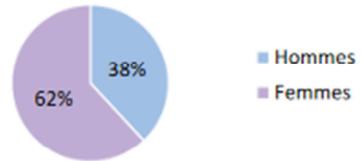


► Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2019*

| | Taux de féminisation |
|--------------------------|----------------------|
| Saisonniers/occasionnels | 69% |
| CAE/CUI | 52% |
| Emploi aidé | 80% |

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Evolution de carrière et titularisation

► 5 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 5 suivis d'une nomination

1,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,0 % des femmes

0,6 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 1,0 % des femmes

► Pour rappel, 55% des fonctionnaires sont des femmes

► **Titularisation**

17 agents stagiaires ont été titularisés en 2019 dont 9 femmes et 8 hommes

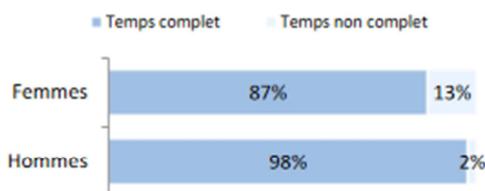
12 agents contractuels permanents ont été nommés stagiaires en 2019 dont 5 femmes et 7 hommes

► **70 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019**

15,2 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 23,7 % des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

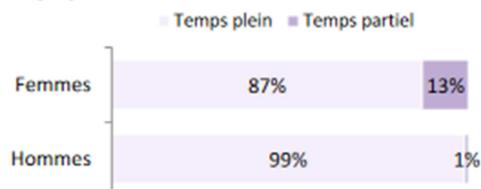
► Répartition des emplois à temps complet ou non complet



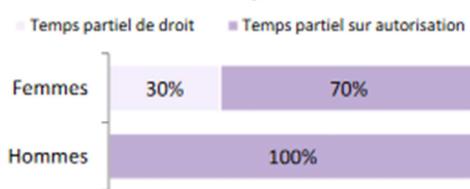
► Au 31 décembre 2019, une charte du temps était en cours de réalisation

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

► Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



► Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)

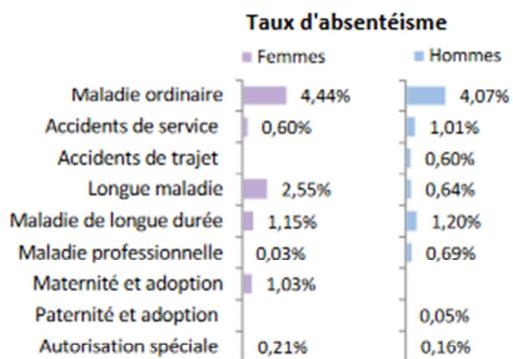


Conditions de travail et congés

► Taux d'absentéisme des agents permanents

| | Femmes | Hommes |
|---|------------------|--------------|
| Taux d'absentéisme | | |
| « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail) | 5,05% | 5,68% |
| | Ensemble : 5,33% | |
| Taux d'absentéisme médical* | 8,77% | 8,21% |
| (absences pour motif médical hors congés maternité) | Ensemble : 8,52% | |
| Taux d'absentéisme | 10,01% | 8,42% |
| Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**) | Ensemble : 9,29% | |

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)



► Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2019

- En moyenne, 32 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque femme présente dans la collectivité
- En moyenne, 30 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

► Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- 6 congés maternité ou adoption en 2019
- 3 congés paternité ou adoption en 2019

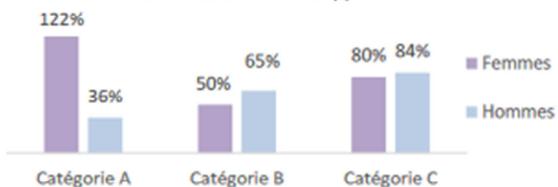
► 29 accidents du travail déclarés en 2019

- 6,9 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2019
- 7,6 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2019
- Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 447 jours d'arrêt
- Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 986 jours d'arrêt

Formation

- 289 départs en formation concernant des agents permanents

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif

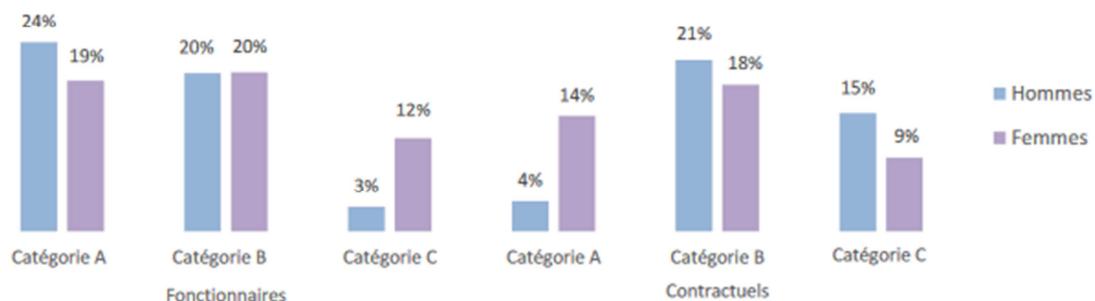


- 21 départs en formation pour les agents non permanents

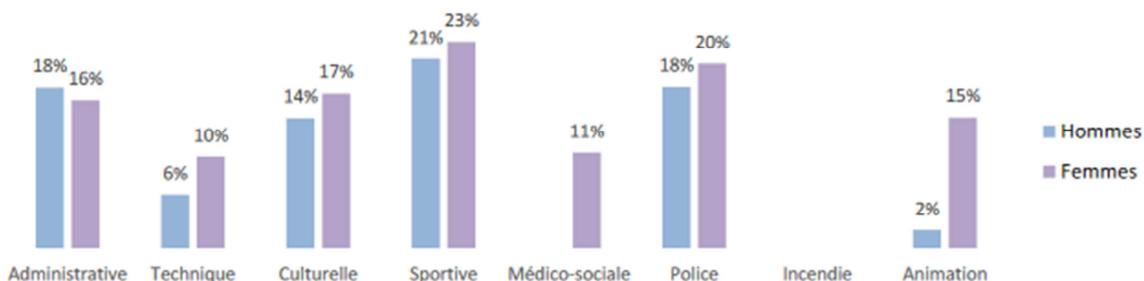
47,6 % des départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



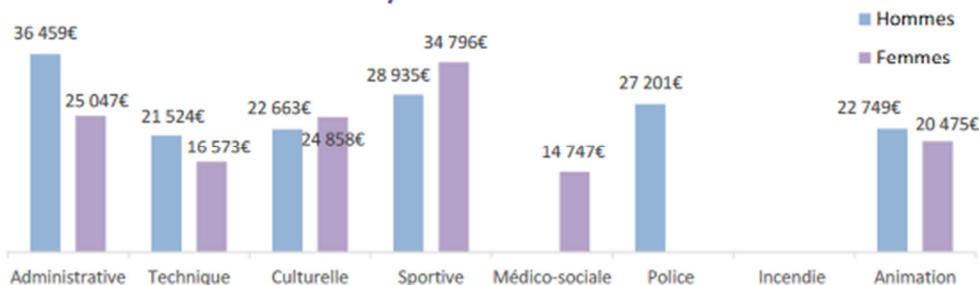
- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

| | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|----------------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Administrative | 16% | 23% | 22% | 19% | 16% | 15% |
| Technique | 24% | 17% | 19% | 13% | 2% | 10% |
| Culturelle | 16% | 21% | 15% | 23% | 13% | 16% |
| Sportive | | 15% | 21% | | | |
| Médico-sociale | | | 19% | | | 9% |
| Police | | | | | 17% | 20% |
| Incendie | | | | | | |
| Animation | | | | | 2% | 13% |

► Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



► Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



► Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

| | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|----------------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|----------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Administrative | 51 388 € | 29 893 € | 36 750 € | 34 590 € | 17 580 € | 22 910 € |
| Technique | 47 138 € | 30 256 € | 32 306 € | | 19 527 € | 16 189 € |
| Culturelle | s | 30 478 € | s | 23 230 € | 15 123 € | 21 926 € |
| Sportive | | | 28 935 € | 34 796 € | | |
| Médico-sociale | | 18 917 € | | | | 13 968 € |
| Police | | | s | | 24 279 € | s |
| Incendie | | | | s | 22 749 € | 20 345 € |
| Animation | | | | | | |

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.

Afin de consulter ce guide,
cliquer sur l'image ci-dessous :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : septembre 2020

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime

Version 6

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le



ID : 017-211702998-20210129-DEL2021_10-DE

Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation



Rapport 2019 sur le fonctionnement des directions mutualisées de la CARO

Commission Paritaire de Gestion du 23 novembre 2020

I. Etat d'avancement des mutualisations :

Depuis son adoption en 2016, le schéma de la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan s'est mis en œuvre avec notamment la création des directions ressources mutualisées (Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques, Service des Archives, Service de nettoyage des locaux) auxquelles les communes membres peuvent adhérer sur le principe du volontariat.

ADHESIONS AUX DIRECTIONS COMMUNES - SITUATION AU 23/11/2020

| Communes | Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes | | | | | | | |
|---------------------------------------|---|---------------------------------------|--|---|--|---|---|------------------------------------|
| | Direction Générale des Services DGS | Direction Commune des Finances DCF | Direction Commune de la Communication DCC | Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique DCSIN | Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique DCAJCP | Direction Générale Commune des Services Techniques DGCTSTR | Direction Commune des Ressources Humaines DCRH | Service Commun des Archives SCA |
| Date création de la Direction Commune | 01/10/2015 | 01/06/2016 | 01/11/2016 | 01/11/2016 | 01/01/2017 | 01/09/2017 - DGCTSTR 01/01/2020 - 3 Directions mutualisées (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) | 01/11/2017 | 01/01/2020 |
| Ile d'Aix | | | | | 28/06/2018 | | | |
| Beaugeay | | | | | 07/07/2017 | | | |
| Breuil-Magné | | 01/12/2016 | | | | | | |
| Cabariot | | 28/05/2019 | | | | | | |
| Champagne | | | | | | | | |
| Echillais | | | | | | | | |
| Fouras-les-Bains | | | | | | | | |
| La Gripperie St- | | 03/04/2017 | | | | | | |
| Loire-les-Marais | | 12/11/2020 | | | | | | |
| Lussant | | 28/06/2018 | | | | | | |
| Moëze | | | | | | | | |
| Moragne | | 01/01/2017 | | | | | | |
| Muron | | 01/01/2017 | | | | | | |
| Port-des-Barques | | 28/06/2018 | 28/09/2017 | | 28/06/2018 | | | |
| Rochefort | 01/10/2015 | 01/06/2016 | 01/11/2016 | 01/11/2016 | 23/12/2016 | 01/01/2017 - 01/01/2020 | 01/11/2017 | 01/01/2020 |
| Saint-Agnant | | | 01/01/2017 | | 28/09/2017 | 01/01/2017 jusqu'au 01/03/2020 | | |
| Saint-Coutant-Le Grand | | | | | | | | |
| Saint-Froult | | | | | | | | |
| Saint-Hippolyte | | | | | | | | |
| Saint-Jean d'Angle | | 12/11/2020 | | | | | | 12/11/2020 |
| Saint-Laurent de la Prée | | 24/09/2020 | 12/11/2020 | 12/11/2020 | 12/11/2020 | | | 12/11/2020 |
| Saint-Nazaire | | 23/05/2019 | | | 23/05/2019 | | | |
| Soubise | | | | | | | | |
| Tonnay-Charente | | 03/01/2018 | | 22/03/2018 | 02/04/2019 | | | 30/12/2019 |
| Vergeroux | | | | | | | | |
| Nbre de communes adhérentes | 1 | 14 | 3 | 3 | 8 | 2 | 1 | 4 |

Adhésion avec transfert de personnel

Bilan 2019 des directions mutualisées :

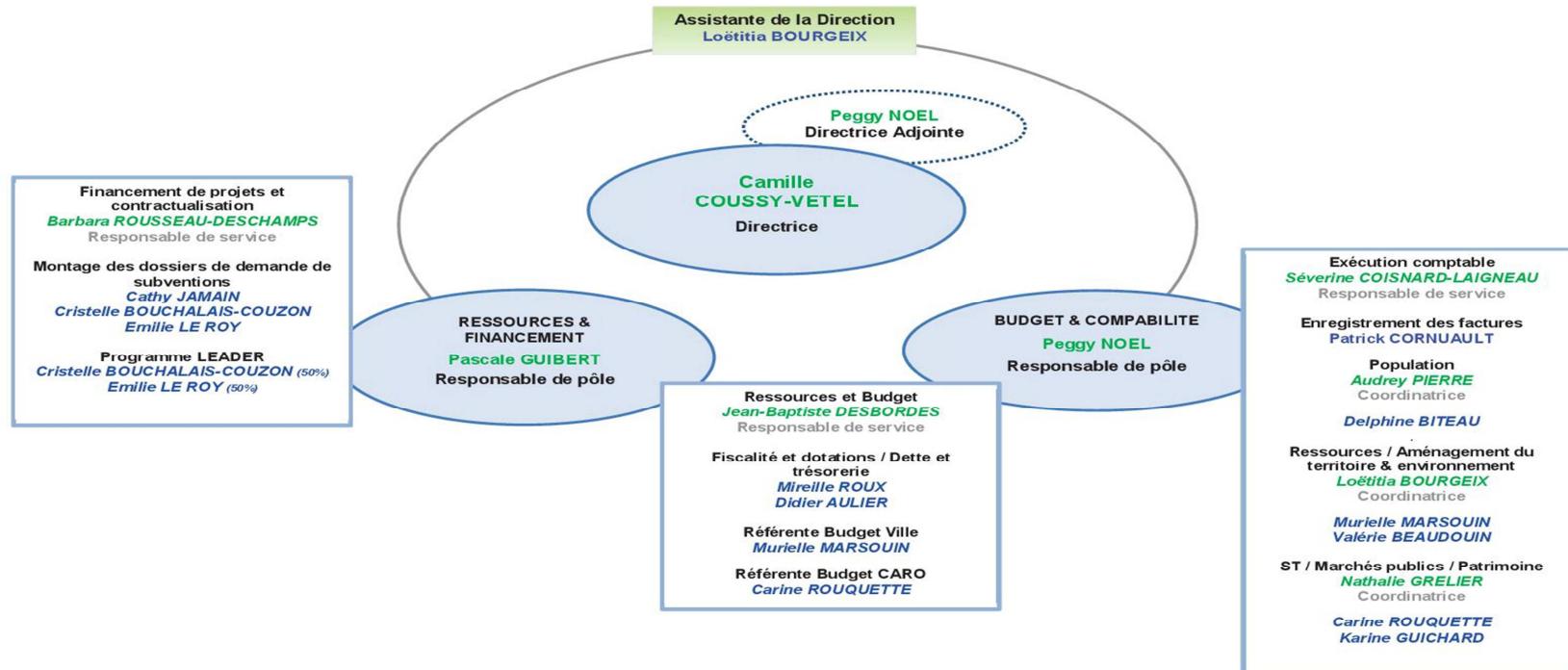
- ✓ Direction Commune des Finances (cf. organigramme au 01/01/2020)



DIRECTION COMMUNE DES FINANCES

Janvier 2020

DGA
Camille COUSSY-VETEL



Evolution de l'organisation 2019 :

- Départ de la responsable du service Ressources et Budget, en octobre 2019, qui a été remplacée en début d'année 2020,
- Création du guichet unique Eau et Ordures Ménagères impliquant des mouvements de personnel notamment un agent de la Direction Commune des Finances vers la Direction Aménagement du Territoire et Transition Ecologique pour créer un accueil commun des usagers.

Amélioration des pratiques :

- Déploiement du paiement en ligne (PAYFIP) et équipement de toutes les régies de recettes de Terminaux de Paiement Electronique (TPE),
- Dématérialisation des documents budgétaires via l'application TotEM portant sur la télétransmission en Préfecture des actes budgétaires.

Prestations réalisées en 2019 dans le cadre de cette mutualisation :

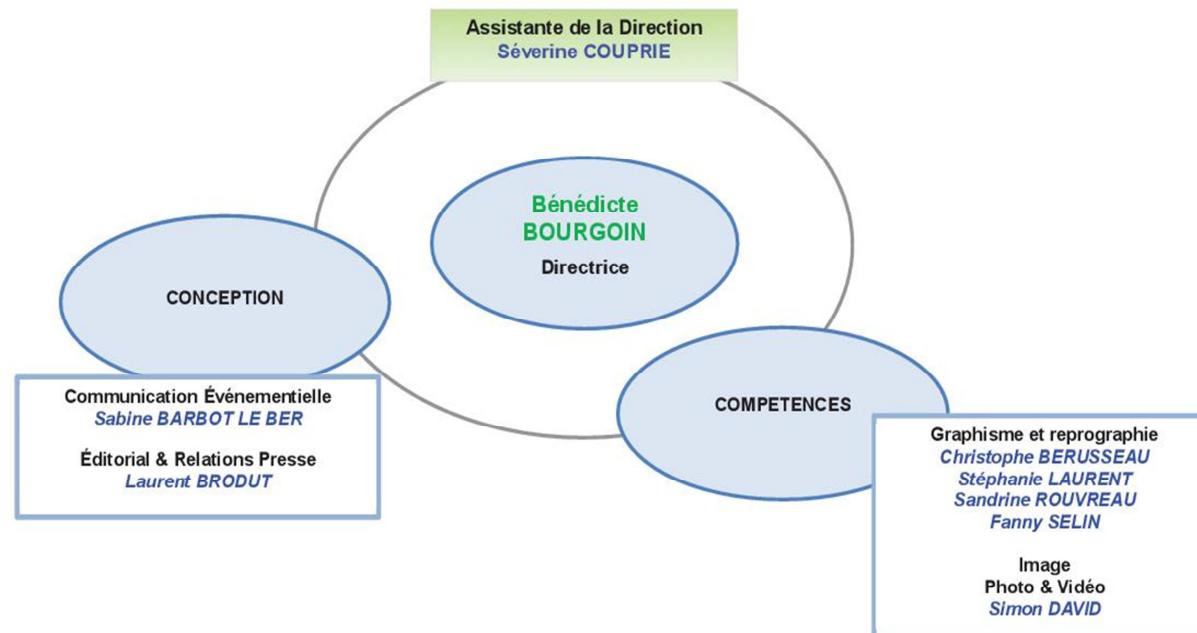
- Accompagnement de la commune de Tonnay-Charente dans l'élaboration de son budget primitif 2019,
- Accompagnement de la commune de Port-des-Barques dans la renégociation d'emprunts avec l'aide du prestataire de gestion de la dette Finance Active (facture réglée directement au prestataire par la commune de Port-des-Barques).

✓ **Direction Commune de la Communication**



DIRECTION COMMUNE DE LA COMMUNICATION

Janvier 2020



Evolution de l'organisation 2019 :

- Un agent, dont 40 % de son temps de travail était dédié à la Direction Commune de la Communication, a été affecté à 100 % à la Direction Commune des Services d'Information et du Numérique.

Amélioration des pratiques :

- Mise en place de la plateforme de communication CISION pour les relations presse,
- Accompagnement et définition de la stratégie du plan de communication pour l'Arsenal des Mers ainsi que la co-organisation du week-end d'ouverture de l'Arsenal des Mers (les 5 et 6 juillet 2019),
- Identité graphique pour la salle de résidence d'artistes La Boîte,
- Travail sur la nouvelle identité graphique du Pont Transbordeur,
- Etude et proposition de signalétique pour le parc des Fourriers et de la CARO,
- Création et animation du compte Instagram de la ville de Rochefort,
- Création d'un nouvel outil de communication interne « Notre Magazine » destiné aux agents de la collectivité,
- Création d'une nouvelle charte graphique dédiée au projet de la Maison Pierre Loti en coordination avec l'agence retenue (Symaps). Cette charte graphique est lauréate des Trophées de la Communication du Sud-Ouest 2019 dans la catégorie Branding/ Identité de Marque (1^{er} Prix),
- Réalisation de l'identité graphique du Golf Rochefort Océan.

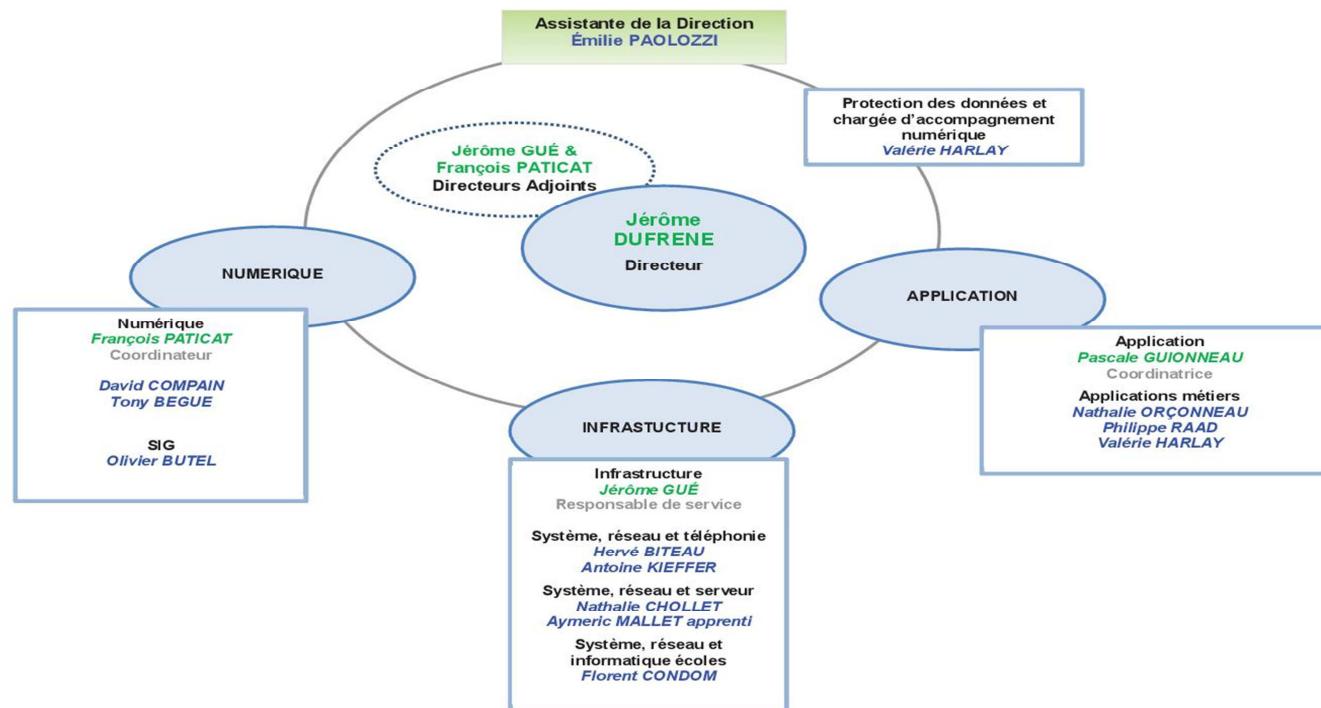
✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique



DIRECTION COMMUNE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Janvier 2020

DGA
Camille COUSSY-VETEL



Evolution de l'organisation 2019 :

- Recrutement d'un apprenti Administrateur Système,
- Intégration à 100% d'un agent auparavant mis à disposition de la Direction Commune de la Communication (40 %).

Amélioration des pratiques :

- Démarrage du projet de renouvellement de l'infrastructure téléphonique ville de Rochefort/ CARO,
- Marché commun télécoms (démarrage en mars 2020),
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un Système d'Information Patrimonial mutualisé,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un Système Electronique d'Archivage commun ville de Rochefort/ CARO,
- Nomination du délégué mutualisé à la protection des données,
- Acquisition auprès de Soloris d'un logiciel pour la gestion des traitements en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- Homogénéisation des procédures et outils internes.

Prestations 2019 réalisées dans le cadre de cette mutualisation :

- Ouverture de l'extranet aux services techniques des communes membres de la CARO,
- Accompagnement de l'intégration de la médiathèque de Fouras au réseau M (facture réglée directement au prestataire par la Commune de Fouras).

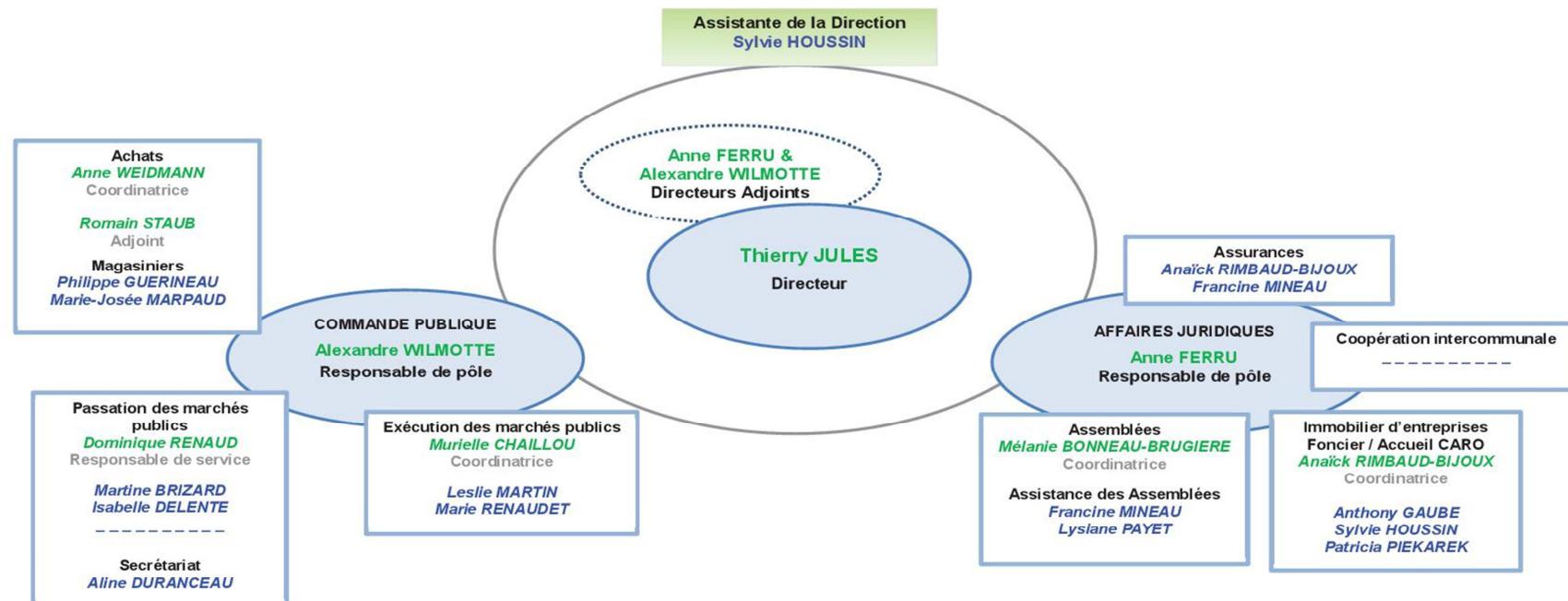
✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique



DIRECTION COMMUNE AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Janvier 2020

DGS
Catherine JOURDY



Evolution de l'organisation 2019 :

- Recrutement d'une assistante de direction,
- Recrutement d'un agent au service Exécution des Marchés Publics.

Amélioration des pratiques :

- *Au sein du pôle commande publique :*
 - Finalisation de la mise en place de la chaîne logicielle commune ville de Rochefort/ CARO,
 - Développement des groupements de commandes avec la ville de Rochefort et d'autres communes (Tonnay-Charente, Saint-Agnant) dans les domaines : voirie, gardiennage, téléphonie et internet, étude de circulation,
 - Finalisation du guide commun des procédures ville de Rochefort/ CARO à usage interne.
- *Au sein du pôle Affaires juridiques :*
 - Utilisation commune de la plateforme de dématérialisation des actes et des convocations des élus,
 - Harmonisation des circuits des actes ville de Rochefort /CARO (délibérations, conventions, arrêtés, décisions),
 - Accompagnement des services sur la contractualisation des relations CARO/ ville de Rochefort/ communes dans le cadre des transferts de compétences,

Prestations 2019 réalisées dans le cadre de cette mutualisation :

- Assistance de la commune de l'Île d'Aix sur le renouvellement de sa délégation de service public pour le centre de vacances de la caserne Montalembert,
- Sollicitations ponctuelles de la commune de Saint-Agnant sur des questions diverses (contentieux, dossiers gymnase,...).

✓ Direction Commune Générale des Services Techniques

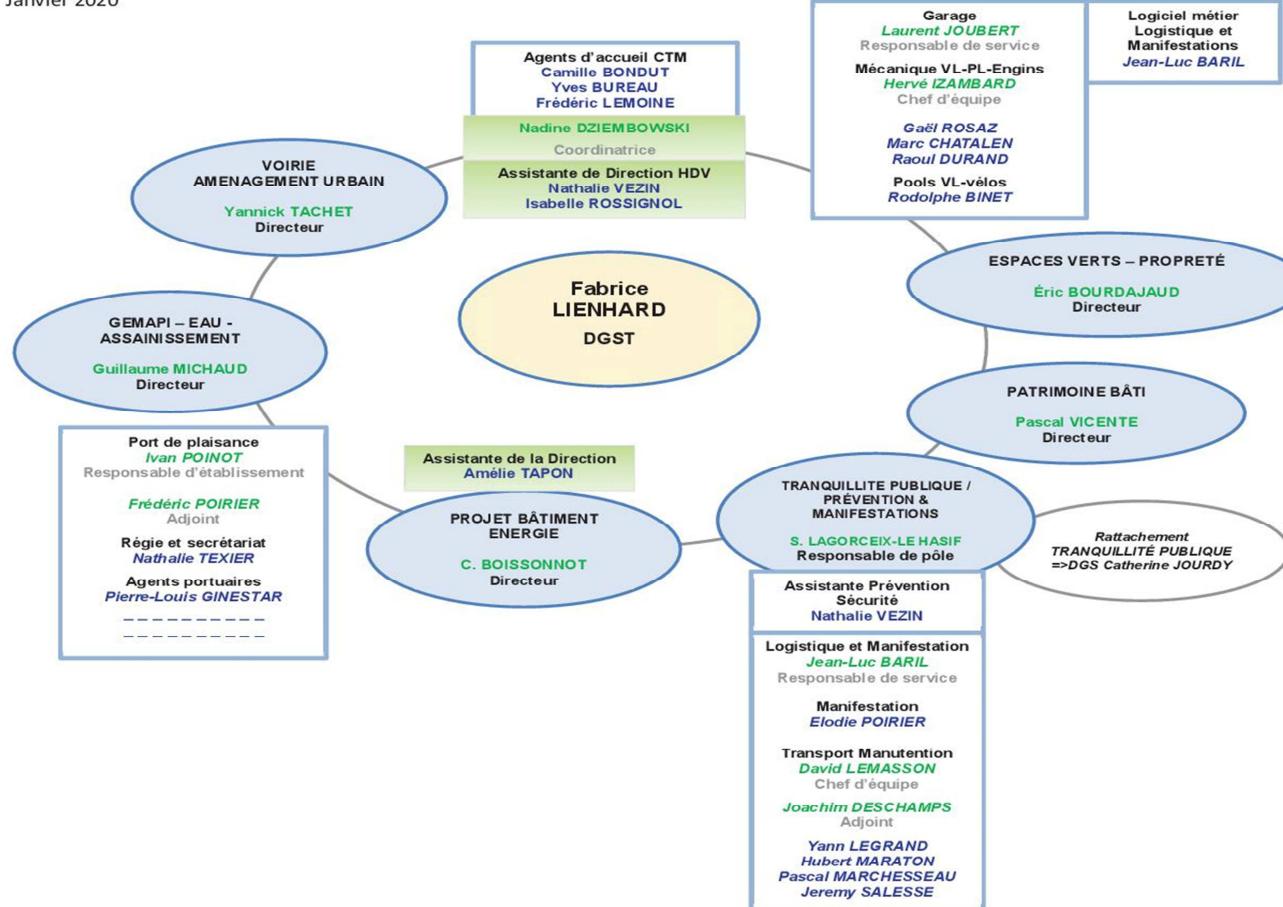


DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES



DEVELOPPEMENT DE L'INGENIERIE TECHNIQUE

Janvier 2020



Evolution de l'organisation 2019 :

- Mouvement de personnel avec le départ en retraite de deux agents,
- Réflexion entamée sur une organisation interne plus efficiente de la direction suite aux impacts des mutualisations et des transferts de compétences (médiathèques, conservatoire, eau, assainissement et pluvial, zone touristique de l'Arsenal),
- Optimisation des moyens humains et matériels entre la ville de Rochefort/ CARO avec la création de trois directions mutualisées (Projets Bâtiment - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) et de trois services communs (Travaux Généraux, Garage et Exploitation CVC) au 1^{er} janvier 2020.

Amélioration des pratiques :

- Création d'un réseau technique animé par la DGCST en 2019 avec trois rencontres du « Groupe de Travail Ruralité » :
 - o adaptation des engins aux besoins et essais de matériels (pelle sur pneus plus performante, lamier...),
 - o organisation de prestations de maintenance communes (ex : maintenance extincteurs),
 - o prêts de matériels entre communes (par exemple pour l'entretien des terrains de sport).
- Ouverture de l'extranet aux services techniques des communes membres de la CARO,
- Réalisation d'une convention de mise à disposition de matériels et de prêts d'engins avec ou sans chauffeur, dont 6 communes ont pu en bénéficier.

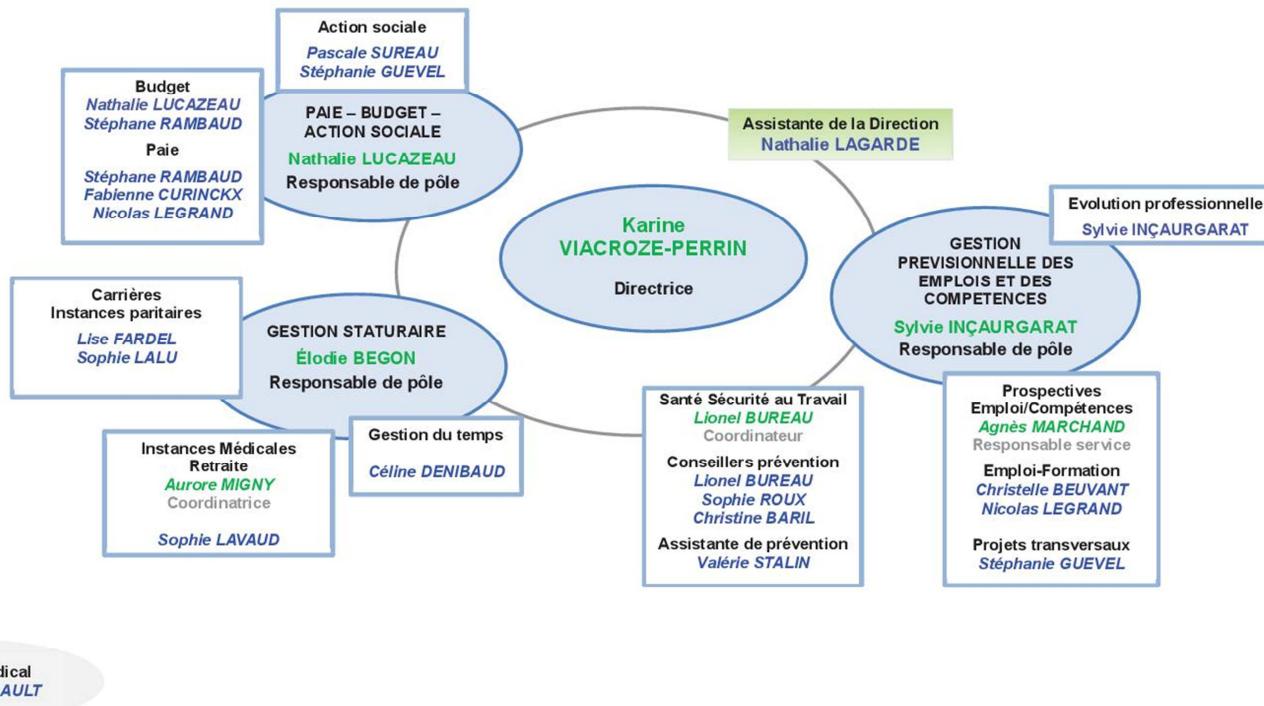
✓ Direction Commune des Ressources Humaines :



DIRECTION COMMUNE DES RESSOURCES HUMAINES

Janvier 2020

DGS
Catherine JOURDY



Evolution de l'organisation 2019 :

- Recrutement de la Directrice des Ressources Humaines (suite à un départ à la retraite),
- Mise en place d'un comité de direction (responsables de pôles),
- Organisation de la communication au sein de la direction.

Amélioration des pratiques :

- Déploiement de l'utilisation de l'application CIRIL RH avec des formations sur les différents modules, la mise en place d'un groupe de travail technique avec un accompagnement par la DCSIN,
- Mise en place de réunions de préparation budgétaire associant toutes les directions des deux structures et visant différents volets RH (formation, effectifs, carrière, paie, sécurité...),
- Refonte des organigrammes pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020,
- Renouvellement d'un marché d'attribution des titres restaurant pour la période 2020-2023 négocié pour le compte de la ville de Rochefort, de la CARO et du CCAS : passage au moyen de paiement exclusif de la carte magnétique,
- Organisation de formations collectives pour les agents ville de Rochefort/ CARO et l'ouverture de formations en intra aux communes des territoires,
- Création d'un poste de préveneur mutualisé dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels en partenariat entre le Centre de gestion FPT 17 et le Fonds National de Prévention. La création de ce poste a fait l'objet d'une mise à disposition à la CARO d'un agent de la ville sur une durée de 18 mois.

II. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des frais de fonctionnement des directions mutualisées, il est retenu par la Commission paritaire de gestion, 6 types de dépenses énumérées ci-après. A noter que les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2019 :

Objet : dans le cadre de la création des directions mutualisées, il est opéré un remboursement à la CARO par la collectivité d'origine des charges de personnel des agents qui ont été transférés. Ce remboursement correspond aux évolutions des charges et de salaires après déduction faite des attributions de compensation calculées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Collectivités concernées : les communes ayant transférés du personnel à la CARO en 2019 sont la Ville de Rochefort et la commune de Saint-Agnant.

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail...) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement...) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste...).

Rochefort

| Directions | Charges directes de personnel 2018 (pour mémoire) | Charges directes de personnel 2019 | Montants actés par la CLECT / AC | Montant à refacturer en 2019 |
|---|---|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Finances | 342 198,77 € | 351 447,10 € | 348 862,20 € | 2 584,90 € |
| Communication | 211 614,31 € | 208 940,28 € | 204 576,36 € | 4 363,92 € |
| Systèmes d'Information et Numérique | 465 865,14 € | 471 111,56 € | 459 327,30 € | 11 784,26 € |
| Affaires Juridiques et Commande Publique | 578 773,32 € | 597 606,91 € | 574 035,92 € | 23 570,99 € |
| Ressources Humaines | 568 109,61 € | 563 469,97 € | 558 282,00 € | 5 187,97 € |
| Direction générale et Services techniques | 110 874,44 € | 103 794,63 € | 102 603,22 € | 1 191,41 € |
| Total | 2 277 435,59 € | 2 296 370,45 € | 2 247 687,00 € | 48 683,45 € |

Evolution globale entre 2018 et 2019 : + 18 934,86 €

Les augmentations sont principalement dues à des évolutions de salaires et à des congés maternité qui se sont achevés en 2018, à des mi-temps thérapeutiques et à des congés maladie (pour certains régularisés 2019). Les diminutions sont quant à elles dues à la baisse de l'assurance risques statutaires qui passe de 5,34 % du traitement de base indiciaire + NBI à 2,39 % du traitement de base indiciaire uniquement.

- La ville de Rochefort doit rembourser **48 683,45 €** à la CARO au titre des charges directes de personnel 2019.

Saint-Agnant

| Direction | <i>Charges directes de personnel 2018 (pour mémoire)</i> | Charges directes de personnel 2019 à refacturer |
|---|--|---|
| Direction générale et Services techniques | 45 167,10 € | 48 134,00 € |
| Total | 45 167,10 € | 48 134,00 € |

Evolution globale entre 2018 et 2019 : + 2 966,90 €

Elle s'explique par la prise en compte des heures supplémentaires effectuées sur les postes de secrétaire général et de directeur des services techniques sur la commune de Saint-Agnant.

- La commune de Saint-Agnant doit rembourser **48 134 €** à la CARO au titre des charges directes de personnel 2019.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2019 :

Objet : faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées.

Collectivités concernées : collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées.

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : dépenses de fonctionnement 2018 des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes), augmentées, conformément au règlement interne de la Commission paritaire de gestion, du taux de l'inflation 2019.

Valeur 2019 : 1 072,20 € / agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2019 : 1,1% (source : INSEE, indice des prix à la consommation)

| Années | Montant charges indirectes/an/agent | Remboursement Ville | | Remboursement CARO | |
|--------|-------------------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| | | Nbre d'agents | Montant | Nbre d'agents | Montant |
| 2018 | 1 060,53 € | 35 | 37 118,71 € | 5 | 5 302,67 € |
| 2019 | 1 072,20 € | 35 | 37 527,00 € | 5 | 5 361,00 € |

- La ville de Rochefort doit rembourser **37 527 €** à la CARO au titre des charges indirectes d'administration générale 2019.
- La CARO doit rembourser **5 361 €** à la ville de Rochefort au titre des charges indirectes d'administration générale 2019.

3. Les dépenses directes des directions communes 2019 :

Objet : refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO.

Collectivités concernées : la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée.

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : dépenses réalisées en 2019 et proratisation entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées.

| Directions communes | Nature dépenses | Montant refacturation | |
|--|---|---------------------------|--------------------|
| | | A la commune Rochefort | A la CARO |
| Finances | Cabinet d'étude et de conseil (RCF - Ressources Consultant Finances) | 3 136,82 € | |
| Système d'Information et Numérique | Acquisition de logiciels (Pastell/ SIS EPP AWS/ TOTEM) | 30 317,30 € | |
| | Prestation audit AMOA (marché Télécoms) | 3 696,00 € | |
| | Acquisitions de matériel - serveurs/ Stockage/ messagerie | 42 648,24 € | 9 100,08 € |
| | Maintenance et formation logiciels (Baie stockage, sigma, messagerie, IBM, Regards) | 13 874,71 € | 11 699,49 € |
| | Sous-Total | 90 536,25 € | 20 799,57 € |
| Ressources Humaines | Formations | 7 105,86 € | |
| Sous-total des coûts directs | | 100 778,93 € | 20 799,57 € |
| Total des charges directes des directions communes à refacturer | | 100 778,93 € | 20 799,57 € |

La refacturation 2019 des dépenses directes concerne exclusivement la ville de Rochefort et la CARO.

- La ville de Rochefort doit rembourser **100 778,93 €** à la CARO au titre des charges directes des directions communes 2019.
- La CARO doit rembourser **20 799,57 €** à la ville de Rochefort au titre des charges directes des directions communes 2019.

4. Le coût des fonctions supports :

Objet : il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO, des fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) pour l'exercice de cette compétence. En effet, les coûts de ces fonctions supports sont supportés par la ville de Rochefort à travers les remboursements des directions mutualisées alors que la CLECT, pour tous les transferts de compétences, a décidé de les faire uniquement supporter à la CARO. Il convient donc de les rembourser à la ville de Rochefort.

Collectivités concernées : communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la ville de Rochefort.

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

| Compétences transférées | Date du transfert | Date CLECT | Montant des charges transférées CLECT | Montant fonctions supports |
|------------------------------------|-------------------|------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Médiathèque | 01/01/2017 | 26/09/2017 | 832 000,00 € | 63 990,92 € |
| Conservatoire + musiques actuelles | 01/01/2018 | 01/06/2018 | 1 032 899,29 € | 68 312,99 € |
| Pluvial | 01/01/2018 | 18/10/2018 | 704 297,00 € | 42 257,82 € |
| Arsenal des Mers | 01/01/2019 | 23/05/2019 | 820 219,00 € | 49 213,14 € |
| TOTAL | | | 3 389 415,29 € | 223 774,87 € |

- La CARO doit rembourser à la ville de Rochefort **223 774,87 €** au titre des fonctions supports.

5. Les charges de personnel supplémentaires 2019 :

Objet : il s'agit de refacturer les charges de personnel supplémentaires liées aux recrutements, aux mutations et aux remplacements des postes de personnel des directions mutualisées.

Collectivités concernées : seule la ville de Rochefort est concernée.

Modalités de calcul : refacturation à 50 % du coût total des charges de personnel supplémentaires liées à des recrutements, des mutations et des remplacements.

| Directions | Charges de personnel supplémentaires 2019 (recrutements, remplacements ou mutations,...) |
|--|---|
| Finances | 48 025,11 € |
| Systèmes d'Information et Numérique | 27 876,56 € |
| Affaires Juridiques et Commande Publique | 32 053,01 € |
| Ressources Humaines | 80 504,18 € |
| Total | 188 458,85 € |

- La Ville de Rochefort doit rembourser **188 458,85 €** à la CARO au titre des charges de personnel 2019 supplémentaires.

6. Les prestations réalisées 2019 pour le compte des communes :

Objet : refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune.

Communes concernées : toutes communes adhérentes à une direction mutualisée.

Modalités de calcul : application d'un coût horaire/ agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission paritaire de gestion, le coût horaire / agent était réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.

| Catégorie d'emploi | 2019 |
|--------------------|---------------|
| | Coût horaire* |
| Catégorie A | 41,38 € |
| Catégorie B | 31,06 € |
| Catégorie C | 23,50 € |

* Livret tarifaire CARO 2019 (page 16)

| Communes | Directions | Nombre d'agents | Catégorie des agents | Nombre d'heures passées | Nature des prestations | Montant des prestations | Montants à refacturer aux communes concernées |
|---|------------|-----------------|----------------------|-------------------------|---|-------------------------|---|
| Tonnay-Charente | DCF | 2 | A | 3 | Aide à la préparation du Budget primitif 2019 | 248,28 € | 248,28 € |
| Île d'Aix | DCAJCP | 1 | A | 20 | Assistance pour la passation d'une DSP (Caserne Montalembert) | 827,60 € | 827,60 € |
| Saint-Agnant | DCAJCP | 1 | A | 4 | Conseils juridiques, rédactions et corrections de courriers (Contentieux El Kaoussi) + Conseils téléphoniques | 165,52 € | 196,58 € |
| Saint-Agnant | DCAJCP | 1 | B | 1 | Conseils et contrôle (dossier Gymnase) | 31,06 € | |
| Total prestations refacturées aux communes | | | | | | | 1 272,46 € |

- La commune de Tonnay-Charente doit rembourser **248,28 €** à la CARO au titre de la prestation de service réalisée en 2019.
- La commune de l'Île d'Aix doit rembourser **827,60 €** à la CARO au titre de la prestation de service réalisée en 2019.
- La commune de Saint-Agnant doit rembourser **196,58 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2019.

Synthèse des refacturations 2019 :

| Collectivités | Remboursement des charges directes de personnel | Remboursement des charges indirectes d'administration générale | | Remboursement des dépenses directes des directions communes | | Remboursement des fonctions supports | Remboursement des charges de personnel supplémentaires | Remboursement des prestations réalisées | SYNTHESE | |
|------------------------|---|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--|---|---|---|
| | par la commune au profit de la CARO | par la commune au profit de la CARO | par la CARO au profit de la commune | par la commune au profit de la CARO | par la CARO au profit de la commune | par la CARO au profit de la commune | par la commune au profit de la CARO | par la commune au profit de la CARO | Total des remboursements par les communes des frais engendrés par la CARO | Total des remboursements par la CARO des frais engendrés par les communes |
| <i>Rochefort</i> | 48 683,45 € | 37 527,00 € | 5 361,00 € | 100 778,93 € | 20 799,57 € | 223 774,87 € | 188 458,85 € | | 375 448,23 € | 249 935,44 € |
| <i>Saint-Agnant</i> | 48 134,00 € | | | | | | | 196,58 € | 48 330,58 € | |
| <i>Tonnay-Charente</i> | | | | | | | | 248,28 € | 248,28 € | |
| <i>Ile d'Aix</i> | | | | | | | | 827,60 € | 827,60 € | |
| TOTAL | 96 817,45 € | 37 527,00 € | 5 361,00 € | 100 778,93 € | 20 799,57 € | 223 774,87 € | 188 458,85 € | 1 272,46 € | 424 854,69 € | 249 935,44 € |

Les projets 2020 des directions mutualisées :

Pour rappel, la Commission paritaire de gestion aurait dû se réunir au mois de mai 2020 pour adopter son rapport réalisé sur la base des dépenses effectuées en 2019. Celle-ci n'a pas pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire Covid. Par conséquent, certains projets 2020 peuvent être décalés en 2021 et les projets liés à la crise sanitaire ne sont pas développés dans le présent rapport.

✓ Direction Commune des Finances

Evolution de la direction pour 2020 :

- Modification de l'organigramme en cohérence avec le projet de la DRH,
- Adaptation du personnel en 2020 en fonction des besoins (remplacement du responsable Ressources et Budget suite à une mutation, recrutement d'une chargée du contrôle de gestion suite à un congé longue maladie et remplacement d'un départ à la retraite par un poste d'agent comptable confirmé).

Amélioration des pratiques :

- Mise en place du paiement de proximité déployé par la DGFIP,
- Réflexion sur la dématérialisation des remboursements de frais de mission,
- Généralisation de Chorus Pro (plateforme DGFIP d'envoi des factures),
- Réflexion sur une interface entre le logiciel Marchés Publics et CIRIL.

Plan d'actions, projet de service :

- Réorganisation du service exécution pour faire évoluer les missions d'enregistrement des factures Ville et CARO profitant de 2 départs (CLM et retraite) et de la généralisation de Chorus Pro à tous les fournisseurs en 2020 (formation et spécialisation des agents chargés de l'enregistrement des factures via Chorus Pro),
- Réorganisation des missions allouées à un agent du service des eaux et mutualisation des besoins de recrutement d'un assistant comptable travaillant à 50 % pour la CARO et 50 % pour le SMCA (Syndicat Mixte Charente Aval),
- Accompagnement des nouveaux élus suite aux élections et mise en place de commissions des finances par thématiques,
- Amélioration de la communication financière interne et externe.

Prestations 2020 prévues pour les communes dans le cadre de cette mutualisation :

- Accompagnement de la commune de Tonnay-Charente dans l'élaboration de son budget primitif 2020,
- Accompagnement de la commune de Moragne dans la recherche de financement pour la rénovation de la classe des CP,
- Accompagnement de la commune de Tonnay-Charente dans la recherche de financement pour sa Maison de Santé Pluri-professionnelle,
- Accompagnement de la commune de Saint-Laurent de la Prée pour la contractualisation d'un emprunt relatif à l'aménagement d'un bâtiment à usage médical,
- Accompagnement de la commune de Lussant dans la recherche de financement pour l'aménagement de son centre-bourg.

✓ **Direction commune de la Communication**

Amélioration des pratiques :

- Accompagnement et définition de la stratégie et du plan de communication pour l'Arsenal des Mers et le projet de parcours nocturne Lumina,
- Définition du plan de communication de la Maison Pierre Loti avec création d'un site Internet dédié confié à un prestataire,
- Refonte des magazines ville de Rochefort et CARO,
- Refonte du magazine Cult pour la création d'un nouveau support qui pourrait être intégré au magazine communautaire,
- Définition des plans de communication pour le label Grand Site et la réouverture du Pont Transbordeur,
- Développement de la communication autour du Projet Bien,
- Communication en lien avec le Département de la Charente-Maritime, sur les identités graphiques de la ville de Rochefort et de la CARO dans le cadre de l'étape Tour de France 2020.

✓ Direction commune des Systèmes d'Information et du Numérique

Evolution de la direction pour 2020 :

- Recrutement d'un technicien pour le renforcement de l'équipe infrastructure (suivi Arsenal des Mers, renforcement assistance CCAS).

Amélioration des pratiques :

- Mise en service de l'infrastructure commune (CARO/Rochefort) de stockage et sauvegarde,
- Mise en service redondance des salles serveurs CARO et ville de Rochefort,
- Déploiement de l'infrastructure téléphonie mutualisée,
- Démarrage du marché commun CARO/Rochefort « Télécoms »,
- Marché commun CARO/Rochefort « Fourniture des matériels informatiques »,
- Mise en œuvre d'une politique d'archivage commune au sein d'un Système Electronique d'Archivage commun ville/CARO,
- Evolution du SIG communautaire : nouvelles fonctionnalités pour l'ensemble des utilisateurs de cette plateforme, services internes de la CARO et de la Mairie de Rochefort, mais également de l'ensemble des communes de la CARO.

Prestations 2020 réalisées pour les communes dans le cadre de cette mutualisation :

- Hébergement du serveur applicatif et gestion de l'infrastructure CCAS.

✓ Direction commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Evolution de la direction pour 2020 :

- Réorganisation des missions secrétariat / accueil / vauquemestre profitant de deux départs (CLM et retraite).

Amélioration des pratiques :

- *Au sein du pôle commande publique :*

- Réflexion pour la mise en place d'une passerelle logicielle avec le service des finances sur la saisie des marchés, parachèvement de la chaîne de dématérialisation par la signature électronique des marchés,
- Projet de mise en œuvre d'un contrat de type « Hot line juridique » mutualisée avec les communes volontaires via un contrat groupé avec un prestataire de conseil juridique pour négocier un prix « mutualisation ».

- *Au sein du pôle Affaires juridiques :*

- Harmonisation des règlements intérieurs, des circuits de délégations de signatures, des règlements sur le remboursement des frais des élus, du fonctionnement des commissions municipales et communautaires.

Prestations 2020 réalisées pour les communes dans le cadre de cette mutualisation :

- Montée en puissance des projets des communes déjà adhérentes : projet Armand Fallières – île d'Aix.

✓ Direction Générale commune des Services Techniques

Evolution de la direction pour 2020 :

- Au 1^{er} janvier 2020, mutualisation de trois directions des services techniques communes CARO/ ville de Rochefort:
 - o direction Projets Bâtiment – Energie managée par Christophe BOISSONNOT,
 - o direction Patrimoine Bâti pilotée par Pascal VICENTE,
 - o direction Voirie-Aménagement Urbain managée par Yannick TACHET.
- Trois services sont créés, avec la volonté de favoriser l'adhésion des autres communes de la CARO aux différentes prestations proposées notamment :
 - un service technique de travaux généraux avec l'attrait de bonifier le taux d'utilisation des matériels mis à disposition et assurer l'organisation des chantiers,
 - un service garage pour améliorer le suivi des véhicules et optimiser le parc,
 - un service énergie CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) afin de maximiser la consommation d'énergie et de développer un outil de suivi commun CARO/ ville de Rochefort,
- Fin de la mutualisation de Vincent DUBOY à compter du 1er mars 2020 entre la CARO et la commune de Saint-Agnant, seulement mis à disposition à hauteur de 30 % de son temps pour la CARO.

Amélioration des pratiques :

- Développement d'une coopération étroite entre les communes membres et la Direction des services techniques pour :
 - o adhérer au service Garage, notamment pour la gestion des contrôles périodiques et l'entretien des véhicules des communes,
 - o mettre en place des conventions de prestations de services entre la CARO et les communes, notamment sur de l'entretien d'espaces publics ou de bâtiments,
 - o mutualiser les démarches d'achat et des groupements d'achats.

- Déploiement d'un outil adapté (Système d'Information Patrimonial) en 2020 (patrimoine, fluides, baux et conventions, facturation loyers) pour une mise en œuvre en 2021 (interventions, magasin, espaces verts, voirie...),
- Poursuite du travail engagé sur la charte informatique des collectivités ville de Rochefort et CARO. Le déploiement pourra également être réalisé à la demande des services de la CARO et en fonction de leurs besoins de communication avec les autres communes membres.

✓ Direction commune des Ressources Humaines

Evolution de la direction pour 2020 :

- Automatisation et intégration informatique de certaines tâches aboutissant à une probable réorganisation des pôles paie et carrières.

Amélioration des pratiques :

- Refonte de la base de données permettant un pilotage actif et réaliste des emplois ville de Rochefort et CARO via une gestion par poste corrélant une triple logique réglementaire, financière et prévisionnelle,
- Entrée en vigueur du règlement de formation,
- Création d'un référentiel métier ayant pour objectif l'harmonisation des fiches de postes,
- Etude d'un système de management sécurité/ santé au travail,
- Harmonisation réglementaire de l'organisation du temps de travail,
- Harmonisation du régime indemnitaire,
- Poursuite de l'accompagnement des mutualisations : service commun « nettoyage des locaux ».

✓ Service Commun des Archives

Evolution de la direction pour 2020 :

- Création au 1er janvier 2020 d'un service commun « Archives » visant à :
 - o améliorer la gestion et la valorisation des archives,
 - o maintenir la cohérence et la continuité des fonds d'archives,
 - o mutualiser les outils,
 - o sensibiliser et former les agents,
 - o apporter aux communes membres de la CARO un conseil en archivage et proposer des missions ponctuelles,
- Actuellement, seule la ville de Rochefort possède un service d'Archives constitué avec un personnel qualifié. Les Archives de la CARO sont gérées ponctuellement par une archiviste itinérante lors de missions de 3 mois environ depuis 5 ans.

Amélioration des pratiques :

- Nécessité d'étendre le Système d'Information des Archives en service à la Ville de Rochefort au nouveau périmètre CARO et définir une politique d'archivage commun au sein d'un Système Electronique d'Archivage ville de Rochefort/ CARO.

Prestations réalisées pour les communes :

- Adhésion de la commune de Tonnay-Charente pour une mission de conseil et assistance et une mission d'intervention sur site pour la gestion des archives.

Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions est en grande partie réalisé :

| Actions | Modalités | Etat d'avancement |
|--|---|---|
| 1. Création d'une Direction Commune des Finances | Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour : <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes | Création de la DCF le 1er juin 2016 14 communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction |
| 2. Création d'une Direction Commune « Systèmes d'information » | Création d'une Direction Commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins | Création de la DCSIN le 1er novembre 2016 3 communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction |
| 3. Création d'une Direction Commune Communication | Regroupement des services Communication Ville de Rochefort et CARO Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins | Création de la DCC le 1 ^{er} novembre 2016 3 communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction |
| 4. Création d'une Direction Commune Affaires Juridiques et Commande Publique | Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO Développement des groupements d'achats Conseils juridiques et assistance aux communes Veille juridique | Création de la DCAJCP le 1 ^{er} janvier 2017 8 communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction |

| | | | |
|---|---|--|--|
| 5. Mise en réseau des acteurs | <p>Pérenniser les rencontres des DGS</p> <p>Création d'un réseau technique animé</p> | <p>Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé en 2016</p> <p>Réseau technique animé par la DGCST avec rencontres thématiques réalisé en 2019</p> | |
| 6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet | Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes | Déploiement de l'extranet aux services techniques des communes de la CARO en projet | |
| 7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques | <p>Centralisation des demandes de formation</p> <p>Organisation de formations collectives sur le territoire</p> <p>Suivi des habilitations obligatoires</p> <p>Faciliter les remplacements ponctuels</p> | <p>Création de la DCRH le 1^{er} novembre 2017</p> <p>Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO</p> <p>Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention</p> | |
| 8. Développer les coopérations techniques | <p>Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO</p> <p>Développement des prêts de matériels entre communes</p> <p>Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques</p> <p>Mutualisation du personnel technique</p> | <p>6 communes ont bénéficié de la prestation de prêt de matériels par le biais d'une convention CARO en 2019</p> <p>Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes : 3 rencontres réalisées en 2019</p> <p>Création prévue en 2020 de 3 directions communes Rochefort/ CARO au sein de la DGCST et de 3 services communs</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarches d'achat aux communes membres</p> <p>Déploiement à partir de 2020 d'un Système d'Information Patrimonial (SIP)</p> |
|--|--|--|

L'évolution imposée par la mutualisation des services s'est poursuivie en 2020 avec la création de trois directions communes techniques, de trois services communs au sein de la Direction Générale Commune des Services Techniques ainsi que la création d'un Service Commun des Archives. En 2021, un Service Commun Entretien des Locaux devrait également se réaliser.